

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

1^{re} Législature1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1961-1962COMPTE RENDU INTEGRAL — 34^e SEANCE2^e Séance du Dimanche 29 Octobre 1961.

SOMMAIRE

1. — Loi de finances pour 1962 (2^e partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3475).

Art. 20 à 35 (suite).

Etats C et D (suite).

Agriculture (suite).

M. le président.

M. Radius, Moulin, Rieunaud, Commenay, Alliot, Valabrègue, Godefroy, Gauthier, Boscary-Monsservin, Pisani, ministre de l'Agriculture; Guitton, Bréchar, Fouchier, de Montesquiou, Méhaignerie, de Poulpiquet, Sagette, Boué, Davoust, Grasset-Morel.

Suspension et reprise de la séance.

MM. Poudevigne, Beauguitte, Moulin, Moras, Collette, Cance, Deshors, Deliaune, Diéras, Grussenmeyer, Buron, Boscher, Bertrand Denis, Lalle, Hanin, Renouard.

Renvoi de la suite du débat.

2. — Ordre du jour (p. 3500).

PRESIDENCE DE M. PIERRE CAROUS,
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1962 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1962 (n° 1436, 1445).

Voici les temps de parole encore disponibles dans ce débat :

Gouvernement et commissions, trente heures vingt minutes ;

Groupe de l'union pour la nouvelle République, dix heures quinze minutes ;

*

Groupe des indépendants et paysans d'action sociale, six heures quarante minutes ;

Groupe des républicains populaires et du centre démocratique, deux heures ;

Groupe du regroupement national pour l'unité de la République, trois heures cinq minutes ;

Groupe de l'entente démocratique, cinquante minutes.

Le groupe socialiste et les isolés ont épuisé leur temps de parole.

Comme tous mes collègues qui m'ont précédé à ce fauteuil, je demande aux orateurs de bien vouloir respecter le temps de parole qui leur est imparti si nous voulons terminer le budget à une heure raisonnable.

[Articles 20 à 35 (suite).]

M. le président. Ce matin, l'Assemblée a commencé l'examen du budget de l'agriculture.

Je rappelle les chiffres des états C et D :

AGRICULTURE

ETAT C

Répartition des crédits applicables
aux dépenses ordinaires des services civils.
(Mesures nouvelles.)

« Titre III. — + 37.191.183 nouveaux francs ;
« Titre IV. — + 304.179.871 nouveaux francs. »

ETAT D

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils.

(Mesures nouvelles.)

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme, 126.200.000 nouveaux francs ;
« Crédits de paiement, 25.680.000 nouveaux francs. »

TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme, 799 millions de nouveaux francs ;

« Crédits de paiement, 155.580.000 nouveaux francs. »

La parole est à M. RADIUS. (Applaudissements.)

M. René Radius. Monsieur le président, je me conformerai à vos sages conseils et je me bornerai à présenter quelques brèves observations sur deux points importants qui n'ont pas encore été évoqués.

Le service des haras est menacé. Nous ne comprenons pas pourquoi car cet excellent corps de fonctionnaires a fait ses preuves et a, jusqu'à présent, parfaitement réussi.

Quels sont les facteurs de cette réussite ? Tout d'abord, la compétence des fonctionnaires, due au niveau très haut du recrutement — l'institut national agronomique — la structure hiérarchisée qui favorise l'unité de doctrine et l'implantation rationnelle sur le territoire qui facilite l'action sur l'élevage.

Ayant prouvé son efficacité dans l'amélioration de l'espèce chevaline, l'administration des haras peut très bien — et elle le veut d'ailleurs — participer à la sélection des autres espèces animales, à l'entretien des reproducteurs, à la liaison avec les livres généalogiques, à la relance des zones déshéritées, etc.

Depuis longtemps déjà, le service des haras propose, en vain, son adaptation à des tâches nouvelles.

La réforme de votre ministère intervenue en décembre 1959 est restée imprécise au sujet des haras. Les officiers ont multiplié les démarches auprès de votre prédécesseur et ils ont été abreuvés de promesses, non tenues. Le démantèlement se poursuit par étapes : c'est la suppression du chef de service, celle des inspecteurs généraux ; c'est, monsieur le ministre, l'abandon d'une partie des ressources du pari mutuel. Je n'insisterai pas car il n'y a pas tellement longtemps que nous avons évoqué ces problèmes à l'occasion de la défense du cheval de sport. Le dernier acte, c'est l'intégration du corps des officiers dans les services agricoles.

J'abrège car, tout à l'heure, j'aurai l'occasion de défendre à ce sujet un amendement.

M. Arthur Moulin. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. René Radius. Volontiers, monsieur Moulin.

M. le président. La parole est à M. Moulin avec la permission de l'orateur.

M. Arthur Moulin. Je désire joindre ma protestation à la vôtre.

M. le ministre de l'agriculture nous a dit qu'une réforme profonde de son ministère était prévue. Elle est en cours.

Nous regrettons que cette réforme soit réalisée par petites étapes et sous le couvert de votes de crédits. La modification des dotations implique une transformation des structures et le ministre — assez nouveau venu rue de Varennes — n'a pas été véritablement consulté sur le devenir de ses services.

Si nous acceptons que soit modifiée la tâche dévolue aux services des haras, nous ne voulons pas toutefois — et nous le montrerons lors du vote de l'amendement — que cette transformation s'effectue à la sauvette et dans un sens qui n'est peut-être pas souhaitable.

M. René Radius. Je vous remercie, mon cher collègue, d'apporter ainsi de l'eau à mon moulin. (Sourires.)

Voici donc les quelques questions que je me permets de vous poser, monsieur le ministre.

Quelle politique entendez-vous pratiquer s'agissant de l'élevage du cheval ?

Estimez-vous que le Gouvernement fait trop pour l'élevage du cheval ou croyez-vous, au contraire, avec nous, que cet élevage fait partie du patrimoine français, qu'il est une de nos richesses ?

Reconnaissez-vous enfin la réussite de l'administration des haras dans ce domaine et pensez-vous qu'elle puisse encore rendre service ?

Second point de mon exposé : les eaux et forêts.

Je ne vous parlerai pas du problème de la forêt en général car nous pourrions, nous devrions même, y consacrer plusieurs journées. Je ne vous parlerai pas, non plus, des problèmes particuliers aux maires des communes forestières. J'ai eu récemment l'occasion, avec le président fédéral, de vous exposer nos desiderata.

Nous vous faisons confiance, monsieur le ministre, et nous attendons vos propositions.

Mon propos porte sur une augmentation de crédits figurant au chapitre 31-82 du titre III concernant les « indemnités et allocations diverses ». Il s'agit du relèvement du taux de l'indemnité d'exploitation en régie versée à certains personnels des eaux et forêts.

Ce problème n'est pas particulier à mon département. Il est des endroits, en France, où l'on exploite en régie, comme partout ailleurs dans les pays d'Europe.

Pour aider à sauver la forêt française, les maires des communes intéressées ont, en 1953, offert de participer au versement de l'indemnité d'exploitation en régie.

Récemment, j'ai demandé des précisions quant au rapport entre les sommes versées et les indemnités touchées par le personnel en question.

Que constatons-nous ?

En 1958, 91.000 nouveaux francs sont restés dans les caisses du Trésor et, en 1959, 142.000 nouveaux francs ; en 1960, 141.000 nouveaux francs. Toutes ces sommes ont été ainsi détournées de leur objet.

Dans le fascicule budgétaire figure le crédit global inscrit au chapitre. Le ministre de l'agriculture a donc tenu sa promesse de majorer l'indemnité. Cependant, le document ne fournit aucun renseignement sur le mode de répartition de cette indemnité. Or, nous avons fait des propositions. Nous, ce sont les communes forestières principalement intéressées, d'accord avec le personnel intéressé des eaux et forêts. Jusqu'en 1950, l'indemnité était fixée à un taux uniforme de 50.000 anciens francs par an et elle était versée uniquement aux préposés. En 1956, elle fut étendue aux ingénieurs. Les communes forestières accueillirent favorablement cette mesure. Mais la disparité est maintenant trop forte et c'est pourquoi nous proposons de donner davantage aux agents techniques et aux chefs de district car ce sont vraiment ceux-là qui ont du mérite, parce que ce sont vraiment les chefs de chantier qui ont à assumer le travail essentiel.

On nous a répondu que le ministère des finances — toujours lui — n'était pas d'accord. Je vous prie donc, monsieur le ministre de l'agriculture, de vous faire auprès de votre collègue de la rue de Rivoli l'interprète des doléances des maires des communes forestières, qui ont présenté leurs propositions en toute connaissance de cause. Il n'y a pas de raison qu'en matière d'indemnité de régie l'ingénieur touche plus que le préposé ou le chef de district. (Applaudissements.)

Enfin, je vous informe que, dans les mêmes départements, nous avons réussi à conclure une convention collective avec les travailleurs, c'est-à-dire les bûcherons. C'est une excellente initiative, qui, après demain, sera étendue à bien d'autres départements. Mais nous avons été plus loin et nous avons proposé, d'accord avec les employeurs privés, un régime complémentaire de retraite, entrant tout à fait dans l'esprit de la politique sociale qui doit être poursuivie.

Exploitants privés et communes sont donc d'accord. Vos services le seraient également mais, encore une fois, le ministère des finances, lui, n'est pas d'accord.

Bien sûr, l'avenant à la convention collective ne sera pas complet tant que vous ne pourrez, vous qui êtes également un gros employeur de main-d'œuvre, vous joindre à ce mouvement.

Je ne veux pas prolonger mon propos. Monsieur le ministre, je vous remettrai un vœu à ce sujet.

Ce matin, M. Deschizeaux vous a dit que vous serez un grand ministre de l'agriculture. Monsieur le ministre, nous vous disons, nous, soyez un nouveau Colbert pour la forêt française. (Applaudissements et rires.)

M. le président. La parole est à M. Ricunaud.

M. Edouard Rieunaud. Monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget de l'agriculture que nous discutons est l'un des plus importants que nous ayons à examiner.

Dans l'atmosphère actuelle de malaise, nos agriculteurs attendent beaucoup de ce budget, surtout les jeunes qui veulent rester fidèles au labeur de leur père et de leur grand-père.

Mais, pour cela, il faut aider nos jeunes ménages ruraux qui rencontrent tant de difficultés.

En 1921, la paysannerie comptait 8.950.000 personnes actives ; on n'en compte plus aujourd'hui que 5 millions.

La part des terriens dans la population totale était de 42 p. 100, il y a 60 ans ; elle n'exécède pas de nos jours 23,2 p. 100.

Les quadragénaires étaient la majorité aux environs de 1900 ; aujourd'hui, la moitié des exploitants a plus de 52 ans et le quart d'entre eux dépasse la soixantaine.

Une enquête de l'institut de la statistique révèle que deux sur cinq des descendants d'ouvriers agricoles et trois sur cinq des descendants d'agriculteurs seulement restent à la terre et que 25 p. 100 des jeunes qui, à quinze ans, choisissent l'agriculture, désertent avant l'âge mûr.

Je sais bien que des voix autorisées ont officiellement établi que la terre avait trop de bras. Il ne faudrait pas cependant créer un désert supplémentaire dans notre Sud-Ouest déjà si défavorisé par ailleurs.

Il faut aider nos agriculteurs, dans le cadre structurel qui est, chez nous, celui de la petite propriété familiale. Que demandent nos agriculteurs ?

Tout d'abord, bien sûr, la revalorisation des produits agricoles, des retraites pour les vieux, des crédits pour les jeunes, un enseignement agricole approprié qui donne l'amour de la terre à nos enfants.

Cela, d'autres en ont parlé et nous en avons déjà discuté.

Reste un problème essentiellement pratique : il nous faut de bons artisans ruraux et, pour cela, nous devons préparer des apprentis.

Nous avons été heureux d'apprendre avant-hier, par la voix de M. le ministre de l'industrie, qu'un effort important était fait dans ce sens. Il faut aussi penser à l'apprentissage agricole et horticole. Heureusement, la subvention a été doublée.

Il nous faut des chemins pour nos fermes isolées mais des chemins qui, pendant les trois mois d'hiver, ne soient pas des bourbiers. Hélas ! dans ce domaine, les crédits sont maintenus au même taux.

Il faut accentuer les travaux d'électrification à la campagne ; le budget, cette année, marque un effort sur ce point. Il faut continuer mais je suis un peu effrayé lorsque je vois, par exemple, pour le seul département du Tarn et pour la prochaine décennie, un chiffre de travaux à réaliser de huit milliards d'anciens francs alors qu'on nous accorde quelque 300 millions d'anciens francs. Il est facile de conclure — et il en est sans doute de même pour tous les départements — que la satisfaction des besoins de nos ruraux est repoussée à une date fort éloignée.

Mais — point capital sur lequel il faut encore faire un effort plus grand — c'est l'adduction d'eau.

En 1961, le programme de l'Etat a pu être complété par les départements, grâce aux prêts de la caisse des dépôts et consignations. Le programme complémentaire devait porter sur un volume de travaux de 50 millions de nouveaux francs.

Il faudrait, cette année, faire le maximum possible, monsieur le ministre, car, pour nos campagnes, l'eau n'est pas un luxe mais une nécessité impérieuse. Il nous faut, de toute urgence, un vaste plan de Constantine pour accélérer les travaux d'adduction d'eau, sinon nous en avons pour cinquante ans et à des prix prohibitifs.

Combien est triste, dans nos campagnes, le spectacle d'une maison abandonnée, à la toiture effondrée, aux murs lézardés ! La plupart du temps, c'est la femme qui n'a pas voulu rester à la terre car c'est elle qui a les plus lourdes charges à la ferme. Pour elle, il n'y a pas de journée de huit heures. Pour encourager nos jeunes filles à rester au village, il faut leur donner l'eau à la ferme, sur l'évier, à l'écurie, à la buanderie ; il faut la force motrice, des cuisines modernes, comme à la ville.

Vous êtes le tuteur des agriculteurs, monsieur le ministre, nous comptons sur vous pour les aider et les défendre.

Après ces quelques brèves observations générales, je désire, monsieur le ministre, appeler votre attention sur un point particulier. Il s'agit des bourses.

Si l'on compare la moyenne des bourses accordées aux élèves, on relève une inégalité criante entre le secteur public et le secteur privé et, pour ce dernier, malgré les déclarations qui ont été faites au début d'août, on ne prévoit aucune augmen-

tation de crédits. Les écoles privées sont pourtant d'intérêt public puisque votre ministère va en créer une à Bordeaux en 1962.

Le budget minimum de l'étudiant de l'enseignement supérieur agricole est largement plus élevé que la bourse accordée. Il apparaîtrait nécessaire d'augmenter le montant individuel des bourses entières destinées aux étudiants des écoles dites d'internat et encore plus celles des élèves externes fréquentant les écoles d'externat-internat, du type vétérinaire, afin de rendre comparables toutes les bourses attribuées aux étudiants.

Monsieur le ministre, nous comptons dans ce domaine aussi sur votre esprit d'équité et sur votre effort maximum en faveur des jeunes, espoir de demain. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Commenay.

M. Jean-Marie Commenay. Mesdames, messieurs, mon intervention tend à vous présenter d'abord deux observations de portée générale qui, je l'espère, ne constitueront pas des redites et ensuite quelques vœux d'ordre régional.

Ma première remarque a trait à l'impérieuse nécessité de maintenir et de développer les exploitations du type familial. Dans les régions du Sud de la Loire, cette revendication offre souvent autant d'importance que celle des prix ou de l'aménagement.

Les petits exploitants, propriétaires ou fermiers, entendent non sans quelque angoisse les prévisions de nos planificateurs selon lesquelles des milliers d'agriculteurs devraient, dans un proche avenir, quitter la terre et tenter de reconverter leurs activités. Au cours de l'été, certains hauts responsables politiques ont souvent repris ce thème dans leurs discours, aggravant l'inquiétude des agriculteurs. Je vous assure, monsieur le ministre, que dans les régions de petite exploitation, dans les contrées de polyculture, une part importante du malaise paysan provient de cette crainte, légitime ou non, de spoliation et d'éviction indirecte.

Dans ces mêmes régions, où généralement existe une forte densité de fermiers et de métayers, le mouvement naturel et émancipateur d'accession à la propriété se trouve contrarié. Les jeunes hésitent souvent à courir le risque de l'endettement, redoutant un jour d'être, en fait, évincés d'une terre qu'ils auraient acquise au prix de sacrifices très importants.

L'autre jour, monsieur le ministre, lors de la discussion sur la retraite complémentaire des exploitants agricoles, vous avez fait prononcer l'irréversibilité d'un amendement que j'avais présenté au nom de la commission de la production ; pourtant cet amendement ne tendait qu'à favoriser l'accession à la propriété des fermiers et des métayers. Il s'agissait simplement de traiter sur un pied d'égalité la vente d'un bien rural consentie, soit à une société d'aménagement foncier, soit à un exploitant non propriétaire ou propriétaire d'un minimum de superficie.

On a refusé cette égalité, si bien que le vendeur aura intérêt, pour toucher sa retraite, à vendre à la société d'aménagement foncier. Les petits exploitants candidats à la propriété et même — ô paradoxe ! — le preneur en place seront éliminés de la compétition.

Je voudrais savoir si le Gouvernement entend encore poursuivre cette regrettable politique de regroupement forcé des exploitations ou s'il préfère, comme il le doit, se conformer au dernier alinéa de l'article 1^{er} de la loi d'orientation, en favorisant le maintien et l'expansion des exploitations de structure familiale.

On peut fort bien, si on le veut, mettre en œuvre, bien entendu, les sociétés d'aménagement foncier dont je ne méconnaissais pas l'intérêt, tout en autorisant dans certaines limites le processus habituel d'accession à la propriété pour des candidats qui au moins sont dignes d'intérêt.

Notez cependant que si le Gouvernement persistait à ne laisser jouer le mécanisme qu'au profit des sociétés d'aménagement foncier, il ferait naître dans l'esprit des petits exploitants un profond sentiment de défiance, et je vous assure que cet esprit existe déjà.

D'un trait, je passe à mon deuxième propos. Je veux parler de l'amélioration nécessaire de la condition des artisans et petits commerçants ruraux. Les uns et les autres participent de très près à la vie rurale. Ils sont les auxiliaires indispensables du paysan auquel à n'importe quel moment ils apportent leurs bons services. Tant du point de vue économique que du point de vue humain, leurs fonctions sont éminemment utiles et profitables.

Pour ces raisons, et pour compenser leur inévitable infériorité de revenus, ne serait-il pas bon de leur ouvrir le plus tôt possible l'accès à l'assurance maladie des exploitants agricoles ? Ne pourrait-on pas bientôt les intégrer dans le régime de retraite de l'agriculture ? Il est déplorable d'obliger le forgeron, le mécanicien rural, à participer au régime de retraite de l'industrie qui est beaucoup trop coûteux pour lui et qui ne le garantit pas contre la maladie. Artisans et petits commerçants ruraux souhaitent que leur soit étendue la protection sociale des agriculteurs dont ils partagent la condition économique.

Perraittez-moi enfin, monsieur le ministre, de vous présenter quelques vœux concernant l'économie régionale.

Les agriculteurs landais que je représente ici entendent s'attacher à la transformation sur place de leurs produits de haute qualité : volailles et oies gavées de maïs.

Pour parvenir à un tel résultat, vos services doivent s'attacher :

En premier lieu, à faciliter la création d'abattoirs de volailles et centres d'éviscération d'oies et de canards gras à proximité des lieux de production. Les services du génie rural des Landes ont soumis à votre signature un premier projet d'implantation. Puis-je vous demander de hâter l'aboutissement d'une structure qui sera dans nos régions une structure-pilote ?

Il faut, en deuxième lieu, aider au maximum l'expansion de notre industrie de conserve. Le Gouvernement est, paraît-il, décidé à développer cette forme d'activité. Nous lui demandons de la favoriser dans nos régions, car elle constitue un utile débouché pour nos excédents de main-d'œuvre.

Nos conserveurs qui ont établi, monsieur le ministre vous devez le savoir, de très fructueux courants d'exportation de foies gras vers l'étranger et spécialement vers la zone dollar, ont dû récemment modifier leurs installations pour continuer à être admis à exporter. Me faisant l'interprète de nombreux conserveurs de notre région qui ont précisément fait cet effort et qui actuellement ont en cours d'instruction des demandes d'agrément qui sont parvenues à votre ministère et pour lesquelles les réponses tardent, je vous demande, monsieur le ministre, de hâter au maximum l'examen de ces demandes, car la campagne d'exportation débute et ces ventes constituent un commerce très avantageux pour nos régions ainsi que pour l'économie nationale.

Monsieur le ministre, avant de quitter cette tribune, me souvenant que je représente aussi l'un des plus importants départements forestiers français, je tiens à attirer votre attention sur un problème particulier, dont il a souvent été débattu, sans qu'il soit jamais résolu. Je veux parler du statut des sapeurs-pompiers forestiers départementaux de la forêt de Gascogne.

Ces agents, qui protègent depuis près de douze ans notre massif forestier contre l'incendie, attendent que leurs avantages de carrière et notamment leur retraite soit assurés et garantis par un statut inspiré de celui qui régit la fonction publique.

Je ne m'étendrai pas davantage sur cet important sujet, souhaitant que, sous votre dynamique et bienveillante autorité, ce problème spécifiquement landais soit enfin heureusement tranché, de même que ceux, tout aussi importants, que j'ai évoqués il y a quelques instants. *(Applaudissements.)*

M. Edouard Alliot. Monsieur Commenay, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Jean-Marie Commenay. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Alliot, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Edouard Alliot. Je vous remercie, mon cher collègue, de me permettre de vous interrompre.

J'estime, avec nos collègues parlementaires appartenant au comité du fonds forestier national, qu'il ne faudrait pas que les dépenses qui permettraient de donner satisfaction à votre demande au sujet des sapeurs-pompiers des Landes pèsent sur le budget du fonds forestier national.

Je conçois que vous ayez, à l'égard de ces braves gens, des sympathies particulières très certainement méritées, mais je tiens à dire que la loi instituant le fonds forestier national n'a pas été votée pour des dépenses de cette nature, qui, sur le plan pratique, ont peut-être leur utilité mais qui ne doivent pas être mises à la charge de ce fonds.

Je m'expliquerai plus longuement sur ce point lors de l'examen des comptes spéciaux du Trésor, puisque l'Assemblée nous a fait l'honneur, à M. Grussenmeyer et à moi-même, de nous déléguer au comité du fonds.

On a un peu trop tendance à opérer des prélèvements sur les crédits du fonds pour de telles innovations, qui sont heureuses, bien sûr, mais qui n'ont rien à voir avec la tâche du fonds forestier qui est de reconstituer la forêt.

M. Albert Lalle. C'était pourtant prévu au départ.

M. Edouard Alliot. Si M. le ministre tient à manifester sa sympathie à l'égard des sapeurs-pompiers des Landes, il saura bien trouver sur un autre chapitre du budget les crédits nécessaires sans prélever sur le fonds forestier national.

M. Jean-Marie Commenay. Mon cher collègue, il ne m'appartient pas de répondre à votre objection d'ordre financier. Bien entendu, je ne tiens pas spécialement à ce que soient prélevés sur le fonds forestier national les suppléments de crédits nécessaires à la protection de la forêt landaise. Mon propos est d'attirer l'attention de M. le ministre et de l'Assemblée sur un problème particulier au massif forestier du Sud-Ouest, qui englobe trois départements, problème posé par le danger permanent d'incendie qui menace une forêt particulièrement inflammable et qui constitue tout de même un capital qu'il importe de préserver.

M. Albert Lalle. Il y a eu 83 morts en 1946.

M. Jean-Marie Commenay. Je ne demande pas que le surplus des ressources dont il s'agit soit prélevé sur le fonds forestier national. J'attire simplement l'attention du Gouvernement, de MM. les ministres de l'intérieur et des finances, notamment sur un problème certes régional, mais qui présente néanmoins un intérêt éminent national.

M. Edouard Alliot. Un de nos collègues demandait déjà l'année dernière des crédits pour les sapeurs-pompiers du Var. Or il existe dans d'autres départements des forêts importantes et ces départements souhaiteraient également obtenir des subventions pour les pompiers. Je ne suis pas en l'occurrence l'adversaire des sapeurs-pompiers des Landes, du Var ou d'ailleurs. Mais je m'élève contre les prélèvements qui sont effectués sur le fonds forestier national pour tout autre objet que le reboisement.

M. Jean-Marie Commenay. Nous sommes finalement d'accord, mon cher collègue.

M. le président. Mes chers collègues, je vous demande de ne pas abuser des interruptions.

La parole est à M. Valabrègue. *(Applaudissements à gauche et au centre.)*

M. André Valabrègue. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le jeudi 27 juillet 1961, une délégation agricole des groupes de la majorité était reçue par le Gouvernement et, en matière viticole, elle recevait l'assurance qu'une diminution de la fiscalité de quatre francs par litre de vin allait intervenir.

Le 29 juillet, le Premier ministre, s'adressant à la France, nous apprenait que cette diminution n'était plus que de 2,50 francs par litre.

Profonde fut la stupéfaction des parlementaires qui avaient enregistré la déclaration faite à Matignon, profonde fut la stupéfaction des vigneronniers auxquels ils avaient communiqué cette excellente nouvelle et cette stupéfaction n'eut d'égale que celle de votre prédécesseur, monsieur le ministre de l'agriculture, lorsque le lundi 31 juillet je lui annonçai que la diminution de la fiscalité n'était que de 2,50 francs ce qu'il ne savait pas encore. *(Interruptions à l'extrême gauche.)*

M. Raoul Bayou. Le ministre enchaîné !

M. André Valabrègue. Mais nous savons bien qu'un engagement du pouvoir ne peut être que tenu...

M. Jean Deshors. Quelle illusion !

M. André Valabrègue... et puisque nous sommes dans une discussion financière, le Gouvernement me permettra de lui dire que la viticulture porte, avec son accord, au crédit du compte viticole, un franc cinquante de diminution de la fiscalité par litre de vin qui lui est due. *(Applaudissements à gauche et au centre.)*

Et comme très certainement dans les semaines qui viennent il faudra que le Gouvernement se penche sur le marché du vin pour le plus grand bien du producteur et du consommateur,

nous lui demandons d'améliorer à ce moment la situation en diminuant d'un franc cinquante par litre la fiscalité viticole. (Applaudissements sur les mêmes bancs et à droite.)

M. le président. La parole est à M. Godefroy.

M. Pierre Godefroy. Mesdames, messieurs, chaque ferme occupe une parcelle de notre territoire, c'est un petit morceau de la patrie, une petite France où une famille vit des ressources de son sol et de son travail.

Cet Etat, quoique minuscule, a ses problèmes, comme le grand Etat que vous représentez, monsieur le ministre. On vend des produits agricoles à la ville, c'est-à-dire que l'on exporte; et l'on achète aussi, c'est-à-dire que l'on importe. Ce petit Etat qu'est la ferme a ses recettes, ses dépenses, et finalement son budget. Le budget, c'est là que je voulais venir. Mieux que des discours, les chiffres du budget indiquent les grandes lignes d'une politique.

En cette période d'abondance où la production agricole dépasse la consommation nationale, deux éléments fondamentaux peuvent retenir notre attention: en premier lieu, les subventions au F. O. R. M. A. qui permettent d'intervenir sur les marchés agricoles pour soutenir les prix, en second lieu, la balance des importations et des exportations, car il ne servirait de rien de consacrer des sommes énormes au soutien des prix agricoles si, en même temps, les frontières restent ouvertes largement aux produits agricoles étrangers.

De 1961 à 1962, compte tenu des collectifs budgétaires, les dépenses d'intervention sur le marché des produits agricoles, au titre du F. O. R. M. A., passeront de 45 à 180 milliards d'anciens francs. Dans le même temps, la subvention du budget général s'élèvera de 20.500 millions à 150 milliards d'anciens francs.

Cet effort considérable consenti par le Gouvernement, joint à l'effort qu'il ne va pas manquer de consentir en matière de prix agricoles, aura, nous n'en doutons pas, un effet bénéfique sur les revenus des agriculteurs si durement frappés cette année. Il aura aussi pour conséquence de maintenir le régime actuel de l'expansion de la production agricole française. Autrement dit, tout ce qui est budgétairement possible doit être fait pour le maintien ou le développement du revenu agricole.

Mais il est beaucoup moins certain que soit trouvé un commencement de solution au problème de plus en plus grave posé par la situation excédentaire de la production agricole française. Or, ce qui me frappe, ce qui me stupéfie, c'est qu'en dépit de cette situation excédentaire, la balance commerciale de nos échanges de produits agricoles ne soit pas plus favorable. La moyenne mensuelle de nos importations de produits alimentaires représentait, au début de 1960, la valeur de 23 milliards d'anciens francs. En 1961, la moyenne mensuelle pour la période correspondante s'élevait encore à 20 milliards. En contrepartie, la moyenne de nos exportations mensuelles qui, en 1960, était de l'ordre de 19 milliards, atteint pour les premiers mois de 1961, 26 milliards.

Il y a donc, à n'en pas douter, une amélioration fort sensible de nos échanges de produits agricoles. Mais la modestie de cette amélioration a de quoi nous surprendre.

Certes il nous faut bien recourir aux importations pour nous procurer les produits que ne fournit pas notre sol. Mais est-il admissible que nous continuions à importer chaque mois pour 31 millions de nouveaux francs de viande, alors que nous n'en exportons que pour 19 millions de nouveaux francs? Est-il pensable qu'au moment même où la crise du marché des produits laitiers bat son plein, nos importations de ces produits puissent atteindre six millions de nouveaux francs par mois?

Certes nous savons bien que ces importations, résultant d'accords commerciaux, sont, pour nous, obligatoires. Néanmoins, il y a là un problème douloureux et particulièrement irritant pour l'opinion paysanne.

Dans le Marché commun, en raison des distorsions de prix, les ouvertures de contingents prévues par le traité de Rome ne jouent souvent que dans le sens des importations vers la France. Par ailleurs, de nombreuses importations agricoles découlent d'accords commerciaux prévoyant une compensation sous forme d'exportations de produits industriels.

C'est pourquoi nous voudrions que, dans l'intérêt des finances publiques aussi bien que dans celui des agriculteurs, toutes

les mesures soient prises pour empêcher toutes les importations qui seraient jugées nocives et pour lesquelles nous n'aurions contracté aucune obligation.

Nous sommes satisfaits que le nouveau statut du F. O. R. M. A. mentionne expressément que le conseil de direction à composition paritaire du nouvel établissement public sera appelé à donner son avis sur les importations de produits agricoles et alimentaires. Espérons que cette nouvelle disposition ne restera pas lettre morte.

Je conclus. Devant la gravité du problème des débouchés, on peut se demander s'il est sage de continuer à penser en termes d'expansion. Pour ma part, je répondrai hardiment qu'il faut aller de l'avant.

Seule parmi les six nations du Marché commun, la France peut nourrir beaucoup plus d'habitants que n'en compte son territoire. La France est un espace agricole capable d'assurer la subsistance de 100 millions d'hommes, soit plus du double de sa population actuelle. La solution du malaise agricole dans ses données essentielles est simple et forte: il s'agit de trouver par tous les moyens en notre pouvoir, marchés européens, exportation, aide aux pays moins développés, expansion industrielle dans notre propre pays, ces 100 millions de consommateurs.

Durant la deuxième moitié du XIX^e siècle, l'Allemagne a doublé sa puissance grâce à l'industrie. L'agriculture, en cette deuxième moitié du XX^e siècle, devrait permettre à la France d'en faire autant.

En d'autres termes, c'est l'agriculture qui apparaît comme le moteur de notre expansion industrielle, économique, sociale, démographique, nationale.

La puissance productive de notre sol nous condamne donc à reconquérir dans l'Europe de l'Ouest la place que nous occupions jadis, toute proportion gardée, dans l'Europe de Louis XIV. C'est cette fuite en avant que nous conseille la vieille sagesse de Sully. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Gauthier.

M. André Gauthier. Monsieur le ministre, mes chers collègues, vous me permettrez d'abord, après de nombreux collègues, de déplorer les conditions dans lesquelles se déroule la discussion du budget de l'agriculture, ce budget qui intéresse une catégorie de Français particulièrement handicapée ces dernières années et que l'on traite ainsi quelque peu légèrement.

Voilà quelques semaines, monsieur le ministre, l'Assemblée repoussait un projet gouvernemental sur les prix agricoles, en raison de l'insuffisance des propositions qui lui étaient faites.

M. Roland Boscary-Monsservin. Me permettez-vous de vous interrompre mon cher collègue?

M. André Gauthier. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Boscary-Monsservin, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Roland Boscary-Monsservin. Je vous remercie vivement de me permettre de vous interrompre.

Vous venez de faire allusion aux séances tenues par l'Assemblée il y a une quinzaine de jours et au cours desquelles a été discuté le projet de loi sur les prix d'objectifs. Vous venez très justement de rappeler qu'un accord n'avait pu intervenir entre le Gouvernement et l'Assemblée.

Je me permets d'ajouter qu'il était prévu, dans le cadre de la loi d'orientation agricole, de fixer les prix d'objectifs et les prix indicatifs avant le 15 octobre dernier.

Nous sommes le 29 octobre. J'imagine que M. le ministre de l'agriculture profitera aujourd'hui de son nouveau contact avec l'Assemblée pour lui faire connaître les intentions du Gouvernement sur le très important problème des prix.

On en a beaucoup discuté dans ce qu'il est convenu d'appeler les couloirs.

Le Gouvernement désire-t-il procéder par décret sans se soucier des avis de l'Assemblée ou entend-il au contraire, sachant bien quel est le sentiment quasi unanime de l'Assemblée sur ce point, déposer à nouveau un projet dans lequel il serait tenu compte de nos observations, ce qui permettrait au Gouvernement et au Parlement de parvenir à un accord?

M. Jean Durroux. Allons-nous rester dans le tunnel?

M. Raoul Bayou. Nous demandons la lumière !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. Edgard Pisani, ministre de l'agriculture. Je ne parlerai pas de tunnel car je ne vois pas dans lequel nous serions.

Mais je répondrai avec précision à M. Boscary-Monsservin que la volonté du Gouvernement est de déposer un nouveau texte sur les prix agricoles afin que l'Assemblée puisse en discuter ; et quand je dis un nouveau texte, je n'entends pas un texte ancien déposé de nouveau, mais bien un nouveau texte du moins sur les articles en litige.

Si la discussion du budget de l'agriculture a lieu un dimanche, c'est parce que je me suis soumis à la discipline imposée par l'Assemblée. Je n'ai pas choisi ce jour ; j'aurais préféré le consacrer au repos ou à la méditation. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Roland Boscary-Monsservin. Je vous remercie, monsieur le ministre.

M. André Gauthier. Je remercie M. Boscary-Monsservin d'avoir ajouté aux reproches que j'adressais au Gouvernement.

Nous admettons volontiers, monsieur le ministre, que vous n'êtes pas seul responsable de l'ordre du jour. Il n'en reste pas moins profondément regrettable de siéger aujourd'hui car certains collègues sont présents au mépris d'engagements antérieurs pris dans leur département, alors que d'autres, absents, auraient souhaité participer à la discussion.

Je reviens à mon exposé. Aujourd'hui, monsieur le ministre, par les méthodes que vous utilisez, vous ne courez pas le même risque. Aussi, ne pouvons-nous guère que présenter des observations d'ordre général à défaut de la possibilité d'augmenter les crédits de tel ou tel chapitre.

Certes, nous devons à la vérité de dire que votre budget ne fait pas exception par rapport à tous ceux qui l'ont précédé. Les besoins de l'agriculture et des communes rurales sont immenses, et ce n'est pas de sitôt que les sommes nécessaires pourront être mises à leur disposition.

Nous déplorons qu'un effort plus important n'ait pas été consenti ; c'est d'autant plus regrettable que, si l'on parcourt l'ensemble des budgets qui nous sont présentés, il est facile de constater que certains crédits seraient mieux utilisés au service de l'agriculture et du pays, qu'une partie de ceux qui sont destinés à une force de frappe illusoire ou à l'aide à certains pays hier membres de la Communauté française et aujourd'hui ou demain nos adversaires sur le plan diplomatique et international.

Le prestige et la grandeur française n'auraient rien perdu à ce qu'une partie de ces crédits changent de destination.

Nous aurions plus ainsi sans doute à assister au spectacle navrant des barrages paysans qui se sont révélé être le meilleur moyen de pression sur le Gouvernement, d'autant plus que l'on ne laisse pas au Parlement les moyens de légiférer comme il serait souhaitable.

Ces regrets exprimés, j'aborde deux problèmes qui m'intéressent tout particulièrement : les adductions d'eau et l'habitat rural.

La France a un très grand retard dans ces domaines et il est temps de mettre à sa disposition les moyens financiers qui permettront de le rattraper.

Dans ce but, un projet de loi sur les adductions d'eau devait être déposé avant le 1^{er} avril 1961 mais hélas ! cela n'a pas encore été fait. Il faut agir d'urgence, monsieur le ministre, car à la cadence actuelle, une trentaine d'années seront encore nécessaires pour satisfaire les besoins de nos campagnes.

Il est à craindre, si vous n'allez pas plus rapidement, que bien des jeunes foyers, perdant patience, seront partis et qu'il ne restera alors qu'à irriguer des régions désertées par les humains.

Peut-être certains penseront-ils que le problème serait ainsi résolu tout en réalisant des économies ?

Lourde erreur, en réalité, et je veux essayer de vous en convaincre.

Votre Gouvernement éprouve les plus grandes difficultés à faire face aux conséquences de la désertion massive de nos campagnes.

Vous avez fort à faire pour aménager et financer les zones de grande concentration humaine et tout particulièrement Paris et sa banlieue qui croissent à une cadence vertigineuse, pour ne pas dire dangereuse.

Jamais il n'y a là assez de logements, d'écoles, de maîtres, d'aménagements culturels ou sportifs alors que, dans le même temps, nos fermes, nos villages se vident, nos écoles n'abritent que quelques élèves et mobilisent un maître et une institutrice insuffisamment utilisés.

Tout cela parce que nos agriculteurs se débattent au milieu des pires difficultés, manquent de moyens pour entretenir et améliorer leur habitat même s'ils sont, autant que d'autres, avides de confort, de bien-être et de progrès, et parce que, entre autres, dans de trop nombreux cas, la maison n'a pas l'eau courante.

Il faut augmenter les crédits pour les adductions d'eau et l'amélioration de l'habitat rural.

Voici bien des années déjà, les plafonds de 200.000, 300.000 ou 400.000 francs de subventions ont été retenus, mais depuis, des dévaluations et des augmentations de prix de construction sont intervenues. Aussi le rajustement s'impose car, aux yeux de l'agriculteur, ces subventions ont perdu relativement de leur importance et il hésite à entreprendre les travaux d'aménagement qui amélioreraient son confort et plus particulièrement celui de sa femme, plus sensible encore et pour cause, à ce mieux-être.

Cela pourrait d'ailleurs se conjuguer avec les possibilités offertes dans certaines régions à vocation touristique, par les gîtes ruraux, procurant aux agriculteurs quelques recettes supplémentaires, tant par la location d'un local que par la vente directe de leurs produits aux estivants ou hivernants qui n'ont pas les moyens de vivre en hôtel.

Investir dans ce domaine paraît périmé à certains, mais ■ n'en est rien.

Donner aux agriculteurs des prix rentables, un habitat meilleur, les alimenter en eau potable, en lumière, en force électrique, c'est les encourager à rester fidèles à leur ferme, à leur village et il en coûte beaucoup moins cher que de construire des écoles nouvelles, des logements, des usines : d'un côté, les besoins sont à la portée de nos possibilités, de nos moyens financiers, de l'autre les sommes colossales nécessaires ne permettront jamais de combler le gouffre et ce, sans considération des conséquences sociales ou économiques sur les générations futures.

Œuvrer dans ce sens, monsieur le ministre, c'est assurer le maintien du minimum indispensable d'agriculteurs dans le pays et peut-être aussi assurer la survie d'une forme de civilisation.

Pour faciliter ces réalisations, il conviendrait d'abord, bien entendu, de simplifier au maximum les démarches et formalités administratives des collectivités intéressées et, en particulier, de leur permettre, comme dans le passé, d'emprunter auprès des caisses de crédit agricole que les maires ruraux fréquentent aisément et qui mettaient à leur disposition des prêts à trente ans au taux de 3 p. 100.

Il faut aussi augmenter le pourcentage des subventions accordées, afin de tendre vers la diminution d'un prix de revient de l'eau qui, si cela continue, sera prohibitif.

C'est à cette belle tâche que nous vous convions, monsieur le ministre. Vous avez au poste que vous occupez depuis peu la possibilité d'y contribuer en convainquant le Gouvernement qui, sur ce sujet, fait surtout preuve de surdité et de cécité à l'égard de l'agriculture.

Remédier à ces infirmités, c'est bien servir un métier indispensable entre tous à la vie de notre pays, à l'avenir bien compris de la France.

Nous voulons vous aider à remplir cette mission mais à la condition que vous facilitiez la nôtre. C'est cette tâche qu'ensemble, malgré nos divergences, nous devons entreprendre.

Notre bonne volonté est à son service, faites preuve de la vôtre ; l'agriculture et le pays vous en sauront gré. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Antoine Guitton. (*Applaudissements.*)

M. Antoine Guitton. Mesdames, messieurs, je m'excuse de faire une intervention qui aurait été mieux placée dans la discussion du budget annexe des prestations familiales agricoles, mais je n'ai pu prendre alors la parole car j'étais retenu au Conseil de l'Europe.

Je traiterai seulement un point très particulier, celui de la triple cotisation au titre des allocations familiales que les planteurs de tabac acquittent chaque année.

Une première cotisation est basée sur le revenu cadastral.

Ils versent également une deuxième cotisation indirecte très lourde puisqu'elle est de 10 p. 100 du montant du prix brut de la récolte, soit en moyenne 118.000 francs à l'hectare.

Une troisième cotisation au titre des cultures spécialisées leur est imposée et c'est contre celle-là que je vous demande, monsieur le ministre, de bien vouloir prendre des dispositions en vue de sa suppression. Son rendement est d'ailleurs minime; sa suppression n'aurait que de faibles répercussions sur le budget des caisses d'allocations familiales agricoles; par contre elle produirait un heureux effet psychologique et une détente en résulterait.

Cette année, où elle est mal supportée par les planteurs, dont les récoltes ont été en partie détruites par ce fléau qu'est le mildiou du tabac, ces pertes atteignent pour certains d'entre eux 100 p. 100 et varient pour les plus favorisés entre 35 et 40 p. 100.

Ajoutez-y les charges très lourdes dont ils sont grevés et vous constaterez qu'ils subissent un prélèvement supérieur à 30 p. 100 de la valeur de leur récolte.

Pour ces raisons, monsieur le ministre, je vous prie de bien vouloir donner des ordres aux caisses départementales pour la suppression de cette troisième taxe. Etant intervenu auprès du comité départemental des allocations familiales de mon département, je reconnais avec plaisir que le contrôleur des lois sociales en agriculture a partagé entièrement mon avis, et je regrette que la caisse de la mutualité n'ait pas voulu le suivre.

Ce serait l'intérêt des petits planteurs qui sont, pour la plupart, de petits exploitants familiaux puisque, sur 75.000 planteurs français, 70.000 exploitent moins de dix hectares.

Chacun sait que le tabac est considéré comme la « poule aux œufs d'or » par les finances publiques... il ne faut donc pas la tuer.

M. Henri Duviillard. C'est exact !

M. Antoine Guillon. ... puisque les bénéfices nets réalisés par le S. E. I. T. A. au profit du Trésor se sont élevés en 1960 à environ 280 milliards d'anciens francs, autant que je sache. Il ne faudrait pas risquer de tuer la poule aux œufs d'or en voulant encaisser à tout prix des sommes minimes.

Je compte, monsieur le ministre, sur votre bienveillante attention pour examiner ce problème. J'espère donc que, liant à la fois l'intérêt des petits exploitants et l'intérêt général, vous voudrez bien prendre des mesures pour que cette cotisation insignifiante ne produise pas un effet psychologique déplorable sur les petits exploitants familiaux et que la culture du tabac puisse continuer en France pour le plus grand bien de la collectivité et de ces familles. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Bréchar.

M. Louis Bréchar. Monsieur le ministre, mes chers collègues, dans les excellents rapports qui nous ont été présentés, les auteurs n'ont pas omis de traiter des crédits consacrés au stockage et à la transformation des produits agricoles. Je voudrais cependant revenir sur ces chapitres, car je les considère comme très importants, sinon comme primordiaux pour l'économie agricole française.

Quelles que soient les bibles économiques que nous puissions consulter, nous les trouverons unanimes: « Le large développement du stockage et de la transformation des produits est plus que jamais indispensable. » Economistes distingués et experts éminents proclament à l'envie que ces équipements sont un des piliers d'une économie agricole saine.

La profession en est d'accord et toute prête à l'effort. Au niveau des grandes instances politiques, votre prédécesseur et vous-même, monsieur le ministre, avez dit et écrit des choses fort sensées à cet égard.

Tous nous avons entendu, et en plusieurs circonstances, M. le Premier ministre affirmer avec vigueur sa foi dans l'efficacité des équipements de stockage et de transformation.

Le 6 septembre dernier, le chef de l'Etat lui-même, dans la partie de sa conférence de presse traitant de l'agriculture,

déclarait notamment à propos de l'action en cours: « C'est le grand effort d'orientation et d'équipement qui a été commencé. »

Un peu plus loin, avec encore plus de précision, traçant les grandes lignes d'une action future, le chef de l'Etat annonçait: « Cela consiste à établir les installations qui permettent de conserver et de conditionner les produits de façon à pouvoir les offrir aux moments opportuns et sous une forme choisie. »

On ne saurait mieux dire. Saurons-nous faire mieux ?

De toutes ces convergences j'avais cru pouvoir tirer une conclusion simple: en matière de stockage et de transformation nous aboutissions enfin à une politique d'économie agricole vraiment concertée. Puisque nous avions une politique bien déterminée, et le budget traduisant les moyens de cette politique, j'avais pensé y découvrir des chiffres sinon suffisants du moins substantiels.

Hélas! malgré des recherches minutieuses je n'ai pu trouver — sans m'en contenter — que l'article 4 au chapitre 61-60, page 240, totalisant 16 millions de nouveaux francs en subventions d'équipement, et l'article 4 au chapitre 80-12, page 264: 34 millions de nouveaux francs en prêts d'équipement dont le paiement serait réparti sur trois ans.

Cela permettrait-il de disposer de 25 millions de nouveaux francs annuellement? Ou bien de 30 millions? au mieux peut-être de 40 millions de nouveaux francs.

Pour une valeur de production arrondie à 30 milliards de nouveaux francs, cela donnerait un investissement d'Etat de 1 pour 1.000.

Est-ce à dire que les expériences déjà réalisées soient des échecs ?

Qu'il me soit permis de citer deux exemples, régionaux sans doute mais que je pourrais multiplier à l'échelon national.

Le Beaujolais a fait dans la dernière décennie un vigoureux quoique insuffisant effort en matière de caves coopératives, encouragé en cela par les services de l'agriculture. Le résultat fut une amélioration très sensible de la qualité moyenne ouvrant des débouchés nouveaux, particulièrement à l'exportation qui absorbe maintenant entre le quart et le tiers de la production.

En matière laitière et dans une région proche, nous trouvons France-Lait. Admirable réussite que cette usine qui est capable de traiter jusqu'à 500.000 litres par jour, surtout capable de les rentabiliser au niveau — au moins — des prix de campagne et d'exporter 45 p. 100 de sa production en Europe et dans le monde, cela tout simplement par la mise en œuvre par une direction éclairée et compétente de moyens modernes aboutissant à des produits de haute qualité, sous présentation attrayante.

Monsieur le ministre, si vous disposiez de quelques France-Lait, jamais le marché laitier ne ferait blanchir un seul de vos cheveux. (Sourires.)

Alors, pourquoi n'investissons-nous, en matière de stockage, guère plus que la valeur de l'encre et du papier indispensables à démontrer qu'il s'agit d'actions primordiales ?

Monsieur le ministre, la production mène déjà un train rapide. Le stockage et la transformation demeureront-ils traînés sur un char à bœufs ?

Est-ce tellement antieiper que d'énoncer comme une règle que les besoins en équipement de stockage et de transformation sont en progression géométrique par rapport à la production ?

Alors, pourquoi des crédits aussi manifestement insuffisants dans un domaine-clé ?

Aberration, dérision ou erreur ? L'aberration est impossible, la dérision trop grave. Reste l'erreur. Chacun peut en commettre. Nul ne doit y persévérer.

Monsieur le ministre, faites comprendre au Gouvernement qu'il faut réparer une faute grave; faites aussi que nous n'y retombions jamais. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Fouchier.

M. Jacques Fouchier. Mesdames, messieurs, l'examen du budget de l'agriculture pour 1962 me donne l'occasion de vous présenter quelques observations et remarques notées à la lecture des articles de ce budget. Je les ai groupées pour plus de commodité, de façon d'ailleurs un peu sommaire, sous trois rubriques.

La première s'inquiète — je ne reviendrai évidemment pas sur ce qui a déjà été dit — des moyens d'équipement de l'agriculture, et plus spécialement de certains organismes de transformation et moyens de stockage; la deuxième se rapporte au soutien et à l'encouragement de quelques productions agricoles; la dernière évoque la répartition géographique des travaux de mise en valeur et la crainte qu'éprouvent beaucoup de régions agricoles quant à leur avenir.

L'équipement de l'agriculture pour transformer, stocker et commercialiser ses produits est un sujet bien trop vaste pour que j'aie la prétention de l'examiner dans son ensemble. Vous en avez fait, monsieur le ministre, l'élément princeps de votre politique, considérant que les prix ne constituent à vos yeux qu'un élément complémentaire et non déterminant. C'est un point de vue qu'il est loisible, d'ailleurs, de ne pas suivre et de ne pas accepter comme une règle absolue. Nous sommes un certain nombre à le penser, surtout au moment où, officieusement, on envisage de bloquer les prix agricoles pendant toute la durée d'exécution du quatrième plan, sauf pour la viande.

Il est vrai que, dans le même temps, on augmente le prix du paquet de « gauloises » et du paquet de « gris », sans que les planteurs puissent en bénéficier, pour des motifs, paraît-il, de parité européenne.

Néanmoins, si nous pensons que les prix ont une importance prioritaire dans la recherche de la parité nationale cette fois, nous n'en omettons pas pour autant les réelles nécessités de l'équipement et les indispensables réformes de la distribution et de la commercialisation.

Aussi exprimerai-je quelque étonnement devant la modicité ou l'inexistence de tout effort nouveau dans certains domaines: équipement en abattoirs, en entrepôts frigorifiques, en organismes de stockage.

Dans le seul domaine de la production de viande, on ne peut manquer de faire quelques rapprochements caractéristiques. Au moment même — et j'ai bien des raisons de m'en réjouir et de m'en féliciter — où vous inscrivez une dotation très sérieuse au chapitre 44-28 pour la prophylaxie des maladies des animaux et pour l'amélioration de l'équipement vétérinaire, je crains que l'amélioration de la production garantie par ces crédits ne fasse apparaître encore plus l'insuffisance des moyens de stockage et de transformation.

Faudra-t-il que la S. I. B. E. V. réquisitionne des bateaux frigorifiques pendant longtemps encore? Puisqu'il est question d'abattoirs, permettez-moi de vous exprimer, au passage, quelques mises en garde. J'en retiendrai deux seulement, car elles me paraissent importantes. Dans l'établissement de la carte des implantations régionales, faites confiance tout spécialement aux avis locaux, surtout aux avis des autorités préfectorales, de préférence à ceux de certains services techniques ou politiques afin de juger vraiment des besoins réels et de la rentabilité locale de ces abattoirs.

Et puis, ne mettez pas en cause le caractère municipal de tous les établissements dont l'initiative, la construction, le financement et le fonctionnement ont été œuvre et responsabilité communales.

Les crédits inscrits au chapitre 61-60 en autorisations de programme comme en crédits de paiements pour l'abattage des viandes, le stockage et la transformation des produits agricoles, me semblent bien modestes pour l'ambition de votre programme agricole.

J'aborde brièvement mes observations relatives au soutien et à l'encouragement de quelques productions.

Au chapitre 44-27 on découvre un ensemble d'articles mieux dotés que précédemment et je ne saurais m'en plaindre car l'encouragement au contrôle laitier, aux livres généalogiques, aux syndicats d'élevage et à la sélection en aviculture, ainsi qu'à la tenue de concours spéciaux, ne peut que recueillir l'approbation unanime de tous ceux qui s'intéressent à l'élevage.

Seulement, j'aimerais connaître l'opinion de M. le ministre de l'agriculture sur l'attribution de ces fonds. En particulier, cette manne sera-t-elle dispensée de façon restrictive et orientée?

Je m'explique. Certaine théorie, en particulier dans le domaine de l'élevage bovin, des races élues et des races réprouvées, est-elle devenue la doctrine officielle de l'actuel ministre de l'agriculture? Votre prédécesseur, monsieur le ministre, m'avait répondu l'an dernier sur le même sujet: « La politique du ministre de l'agriculture n'est pas encore arrêtée en ce qui concerne la réduction du nombre des races bovines ». Chacun sait qu'il y a une discrimination essentielle tout au moins pour

la participation de certaines races régionales de qualité au concours national agricole de Paris, chaque année, sans compter une restriction apportée aux subventions de leurs livres généalogiques et de certains syndicats d'élevage. A cet égard, je crois personnellement beaucoup plus à une orientation des facultés naturelles d'adaptation des races qu'à une planification systématique et technocratique.

Une personnalité très parisienne et fort connue me contait récemment qu'elle avait dégusté, dans le meilleur restaurant de San Francisco, un beurre français de qualité exceptionnelle. Ce beurre provenait des Deux-Sèvres, et, je l'atteste, il était le produit exclusif d'une race bovine administrativement condamnée.

Avant d'aborder la troisième partie de mon exposé, je ne puis passer sous silence le chapitre 44-29, qui ne prévoit aucun crédit pour l'encouragement à l'industrie chevaline et mulassière. Si ces productions ont perdu indiscutablement de l'importance, la demande nationale ou extérieure reste encore sérieuse. Je sais que nous pourrions encore exporter avec profit ces mulets français dont la qualité est toujours fort appréciée dans nombre de pays. Là encore, monsieur le ministre, il conviendrait de ne pas condamner et de ne pas précipiter la disparition de productions nationales de qualité.

Mes dernières remarques concerneront les crédits destinés à l'aménagement et à l'équipement des grandes régions agricoles. L'équipement rural, s'agissant tant de l'habitat que de l'aménagement des villages ou de l'adduction d'eau, tel qu'il est prévu dans le budget, est nettement insuffisant. Il faudra encore bien des années pour que les conditions de vie et d'exploitation rurale permettent aux agriculteurs d'oublier l'actuelle médiocrité de leur existence.

En dehors des zones spéciales d'action rurale, l'aménagement des grandes régions n'a-t-il pas ses enfants de prédilection?

Le Bas-Rhône—Languedoc dont l'importance n'est, certes, ni discutable ni discutée, mériterait de voir beaucoup de frères jumeaux s'installer en divers points du territoire.

Nous savons, depuis l'école primaire, que la France est un hexagone à peu près régulier; on nous le répète d'ailleurs chaque jour depuis quelque temps.

Or chaque secteur de cette surface géométrique équilibrée a son importance et l'affaiblissement d'un seul nuit indiscutablement à l'harmonie du tout.

Attention aux nouveaux déserts qui se développent ici et là, parfois très vite et dont personne ne voudra bientôt plus, d'autant que je doute fort qu'on y découvre quelque jour du pétrole.

En conclusion, à quoi pourrait aboutir, monsieur le ministre, votre recherche de la parité en agriculture basée sur la présence des équipements sur les prix si lesdits équipements se réalisent avec lenteur, s'il se répartissent inégalement sur l'ensemble du territoire et si une planification strictement théorique feint d'ignorer les réalités et les angoisses du monde rural?

Croyez-moi: la parité n'est pas un simple slogan; c'est la perspective d'un devenir équitale. Si l'agriculteur ne cherche certes pas à constituer, dans ce que l'on peut appeler l'espèce nationale, une race qui veuille être considérée comme une race élue, par contre, en aucune façon elle ne saurait se résigner à n'être qu'une race condamnée. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. de Montesquiou. (Applaudissements à droite.)

M. Pierre de Montesquiou. Mesdames, messieurs, certains d'entre nous ont protesté contre le choix du dimanche pour la discussion du budget de l'agriculture. Il est vrai que le paysan ne se met jamais en grève et qu'il ne connaît jamais de dimanche.

M. Michel Crucis. Très bien!

M. Pierre de Montesquiou. Si vous avez adopté, monsieur le ministre, lors du dernier débat, le principe de la réponse écrite à nos questions, nous souhaiterions aujourd'hui que vous répondiez oralement et d'une manière précise à quelques demandes qui sont pour nous autant de sujets d'inquiétudes. Tel est l'objet de ma première requête.

Ma seconde observation concerne les prix d'objectifs des produits agricoles, qui auraient été communiqués au comité des prix qui s'est réuni récemment au secrétariat d'Etat au commerce intérieur. Ces prix seraient nettement inférieurs à ceux que les agriculteurs avaient demandés. Mais ce qui est plus grave, c'est que ces prix resteraient constants pendant quatre ans, sauf pour le bœuf dont le prix suivrait le coût de la vie.

Voulez-vous nous dire si les prix d'objectifs annoncés sont bien des prix officiels et définitifs ? Ils seraient, pour le blé, de 40,68 nouveaux francs au lieu de 42,50 nouveaux francs ; pour le maïs, de 32,20 nouveaux francs au lieu de 37 nouveaux francs ; pour la viande de porc, de 3,85 nouveaux francs contre 4,05 nouveaux francs.

Au moment où les travailleurs des campagnes confient à la terre leur travail, leurs engrais, leurs semences d'hiver et surtout leurs espérances, il est normal que je vous demande avec insistance de nous répondre sur cette importante question et de nous confirmer les prix d'objectifs.

Votre tâche la plus urgente est de clarifier l'atmosphère, d'éclaircir l'horizon, de dégager les voies de l'avenir, pour que les exploitants y voient clair, qu'ils établissent leurs prévisions, qu'ils prennent leurs responsabilités et orientent leurs choix en connaissance de cause.

La situation des exploitations dans les régions du Sud-Ouest, déjà dramatique, devient catastrophique en raison du paiement des impôts et de la libération des annuités des emprunts contractés auprès des caisses du Crédit agricole. Faites accorder un délai de paiement des impôts jusqu'en janvier et ne pénalisez pas les contribuables de 10 p. 100 ; facilitez aussi le report du paiement des annuités d'emprunts au crédit agricole. Les trésoreries sont exsangues, surtout dans les régions viticoles car le vin n'est pas encore vendu puisque la fermentation n'est pas terminée.

Le climat psychologique dans nos campagnes est très mauvais. Sachez, comme le disait Giraudoux, entretenir l'amour, sans quoi il profitera aux autres ; tenez compte des recettes que nous vous donnons, nous qui sommes « sur le tas », au contact des problèmes de tous les jours ; collaborez avec les représentants des ruraux car vous êtes plus cérébral qu'humain. L'agriculteur ne comprend pas votre politique agricole nationale ni votre conception d'intégration de l'agriculture française dans l'agriculture européenne.

M. Henri Duvillard. Jamais on n'a tant fait pour lui !

M. Pierre de Montesquiou. Il ne saisit pas l'intérêt qu'il y a à soutenir les cours de l'arachide et du café au-dessus des cours mondiaux alors que vous payez ses produits au-dessous des cours européens. Nos agriculteurs sont aussi surpris de connaître les dépenses excessives faites en faveur des nouvelles Républiques africaines auxquelles 300 milliards sont consacrés. L'indépendance coûte plus cher que l'Union française, comme celle-ci avait coûté davantage que le statut des colonies.

Le paysan comprendrait fort bien qu'une agriculture africaine complémentaire à la nôtre soit favorisée. Il ne saisit pas le sens de la politique française vis-à-vis de l'Afrique. Il accepterait de faire un effort pour qu'une politique agricole française intégrée à l'Europe et à l'Afrique soit réalisée.

Aujourd'hui l'agriculteur a la conviction de payer des voyages en avion pour des réceptions pavées et d'être sacrifié à la splendeur.

M. Robert Hauret. Vous exagérez !

M. Pierre de Montesquiou. Il sait que ces 277 milliards représentent huit fois ce qui est dépensé pour améliorer son bien-être, alors qu'il vit souvent dans une tanière isolée dans la boue, qu'il n'a pas de lumière, pas d'eau potable, qu'il paie l'eau à des taux prohibitifs, tandis que les autres vivent parfois dans des palais que nous avons payés.

Voilà des sujets qui préoccupent nos paysans du Sud-Ouest. Voilà aussi des questions auxquelles ils attendent des réponses.

Ils espèrent qu'elles seront favorables, surtout après les enquêtes que M. le ministre a faites en Bretagne. Ils sont persuadés que le pouvoir les ignore. Il est temps de les rassurer. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Méhaignerie.

M. Alexis Méhaignerie. Monsieur le ministre, je pensais vous parler de la petite exploitation familiale, plutôt que de l'exploitation familiale tout court, et de l'effort qui doit être fait en sa faveur, mais mon collègue et ami M. Commenay en a déjà parlé, et je ne reviendrai pas sur cette question.

Je voudrais cependant vous rappeler, monsieur le ministre, ce qu'à certain congrès en 1959 vous déclariez, en parlant de l'exploitation familiale :

« Il faut défendre la propriété familiale qui permet à une famille de vivre, et il y a beaucoup de petites exploitations

qu'on condamne à l'heure actuelle et qui permettent à cette famille de vivre. »

Et plus loin : « La terre est l'outil de travail de l'agriculteur. Faut-il laisser se dégrader ce patrimoine du sol au point que le patrimoine tout entier soit menacé ? On a pas le droit de laisser perdre des centaines de milliers d'hectares. »

Et vous ajoutiez : « La friche n'est pas une terre morte ; la friche est une maladie. »

C'est vrai. Et justement la friche n'existe pas dans ces petites exploitations qui ordinairement sont très bien tenues et sont parfaitement rentables pour une famille et pour l'économie nationale.

Je voudrais vous parler maintenant de l'habitat rural.

D'abord, au sujet des crédits prévus en faveur de l'habitat dans la loi cadre du 7 août 1957, une disposition avait été introduite pour une dotation prioritaire des opérations d'habitat rural, financées sur crédits de prime et sur crédits d'H. L. M. jusqu'au 1^{er} septembre de chaque année.

Malheureusement il n'en est plus question dans ce budget. Cette disposition a-t-elle été abrogée ? J'espère que non. Les opérations effectuées dans 105 communes rurales sont plus lentes et plus difficiles à réaliser que dans les communes urbaines. Je veux espérer, monsieur le ministre, que ces dispositions seront reconduites à cette intention pour l'exercice 1962.

Je voudrais vous demander si, en même temps, les subventions à l'habitat rural ne pourraient pas être augmentées. Ces subventions intéressent tout particulièrement les propriétaires de petites exploitations. Elles n'ont pas été augmentées depuis 1956, en tenant compte, bien entendu, du revenu cadastral.

J'évoquerai aussi une question qui intéresse un très grand nombre d'exploitants de la région de l'Ouest ; celle de la prime d'arrachage des pommiers à cidre.

Un décret du 29 novembre 1960 a institué cette prime. Le Gouvernement avait déposé, en décembre 1960, un amendement tendant à l'augmentation des droits sur l'alcool, qui devait permettre d'assainir la production cidricole. L'amendement fut repoussé par l'Assemblée.

Revenu devant cette Assemblée en juillet, le projet a été voté, mais le Sénat n'a pas pu s'en saisir étant donné la date tardive de cette discussion. De ce fait, les promesses n'ont pas été tenues. Les producteurs ne peuvent pas procéder aux arrachages ou perdent, s'ils le font, le bénéfice de cette prime, qui doit pourtant servir à l'amélioration de l'habitat rural. Ils doivent le faire cependant avant la fin de l'hiver.

Ne vous serait-il pas possible, monsieur le ministre, d'autoriser de toute urgence les directeurs des services agricoles à recevoir et à inscrire sans délai les dossiers, permettant ainsi de procéder, avant la fin de cet hiver, aux premiers arrachages avant même l'ouverture des crédits nécessaires ?

Nous espérons que le Gouvernement voudra se pencher avec attention sur ce problème si important pour l'équilibre économique et social de nos régions de l'Ouest en particulier. (Applaudissements au centre gauche.)

M. le président. La parole est à M. de Poulpiquet.

M. Gabriel de Poulpiquet. Monsieur le ministre, il serait injuste de ne pas reconnaître l'effort budgétaire fait en faveur de l'agriculture pour l'année 1962. Les crédits marquent un progrès certain. Mais l'état d'abandon dans lequel l'agriculture avait été laissée depuis de longues années était tel que vous ne pouvez encore satisfaire tous les besoins aussi vite que le souhaiterait l'évolution rapide de l'agriculture.

Il importe donc que l'aide de l'Etat se porte sur les actions les plus urgentes et les plus efficaces pour l'amélioration des conditions de vie des agriculteurs aussi bien que sur les opérations les plus rentables pour l'économie agricole et rurale.

C'est dans ce but, monsieur le ministre, que je me permettrai de profiter de la discussion en cours pour vous faire part de quelques observations précises sur les actions prévues au budget.

Vous avez inscrit une somme importante en faveur de l'assainissement du bétail.

Je vous félicite d'avoir pris des mesures énergiques ; elles sont indispensables au moment où s'ouvre le Marché commun. Mais elles sont, à mon avis, insuffisantes.

Vous avez décidé, par arrêté du 14 octobre 1961, que l'abattage des bovins atteints de fièvre aphteuse sera obligatoire dans tout

le département où un foyer nouveau surgira à partir du 1^{er} mai 1962, s'il comprend déjà plus de dix foyers de fièvre aphteuse.

Pourquoi attendre qu'il y ait dix foyers de contagion pour agir ? Il serait, à mon avis, plus efficace et moins coûteux de décréter l'abatage généralisé des animaux dans tout nouveau foyer, puisque vous reconnaissez que chaque foyer est un centre de propagation. Moins ils seront nombreux, moins la maladie se propagera et, par suite, moins nombreux seront les cas d'abatage à indemniser et plus efficace et moins coûteuse sera la méthode.

Puisque nous sommes tenus d'exporter pour soutenir les cours de la viande, l'argent dépensé pour assainir le bétail est, croyez-moi, bien placé, car c'est dans la mesure où notre cheptel sera sain que les débouchés seront possibles.

Dans le domaine de l'équipement hydraulique, l'effort à faire est aussi urgent.

L'eau, à la campagne, est un élément important pour l'amélioration des conditions de vie de nos populations rurales. La loi de programme a apporté une assurance aux départements dans ce domaine, puisqu'elle a assuré, dans chaque département, un chiffre important de crédits qui sont répartis entre les communes pour les travaux collectifs. Votre ministère accorde également des subventions individuelles pour l'amélioration de l'habitat rural.

Je me permets de vous demander d'apporter quelques améliorations et modifications dans la répartition de ces subventions.

Dans la répartition entre départements, il faudrait tenir compte du nombre de ruraux non encore desservis en eau courante, du coût de la desserte en eau par habitant, de la dispersion des exploitations, et accepter de subventionner les collectivités dans les mêmes conditions et au même taux que pour des travaux d'adduction d'eau desservant seulement des villages.

Je m'explique. Une commune rurale décide de faire une installation desservant douze à quinze exploitations situées loin de l'agglomération, à l'aide d'une station de pompage et d'un réseau en matière plastique peu coûteux. Pourquoi ne pourrait-elle pas bénéficier des mêmes conditions et subventions que celles qu'elle reçoit pour son agglomération ? Il ne faut pas que les agriculteurs des écarts soient défavorisés par rapport aux autres. Ils le sont déjà suffisamment du fait de l'emplacement de leurs exploitations.

Vous savez, monsieur le ministre, que les charges du financement d'un réseau d'adduction d'eau restant au compte des collectivités locales sont lourdes. Dans mon département, la subvention maximum pour les communes les plus déshéritées est de 45 p. 100.

Ne pourrait-on pas d'une part augmenter le taux de ces subventions, et d'autre part autoriser, comme autrefois, des prêts à 3 p. 100, remboursables en trente ans, des caisses de crédit agricole, au lieu de prêts de la caisse des dépôts et consignations, dont le taux d'intérêt dépasse souvent 5 p. 100.

Cela rendrait plus supportables les charges des collectivités locales, et par suite celles des ruraux qui ne peuvent avoir l'eau qu'à un prix prohibitif, ce qui fait reculer les communes devant des charges budgétaires trop lourdes.

Une amélioration du financement des adductions d'eau serait très appréciée du monde rural. Elle est possible au moment où il y a de l'argent dans les caisses de l'Etat.

Dans le domaine de l'aide à l'habitat rural, un effort plus grand devrait être consenti, malgré les progrès réalisés dans ce domaine, tant par votre ministère que par celui de la construction. Le financement est encore inférieur aux besoins dans un département peuplé comme le Finistère.

De plus, je vous demande, monsieur le ministre, de donner des instructions à vos services pour que l'aide apportée en vue d'améliorations à l'habitat et aux bâtiments d'exploitation — étables, porcheries — soit étendue aux hangars agricoles. Cette décision serait d'une grande efficacité pour améliorer les conditions de travail et l'économie des exploitations agricoles dans les départements de l'Ouest.

En particulier, outre l'amélioration des conditions de travail, le hangar agricole léger économiserait aux agriculteurs des pertes importantes sur le fourrage, la paille et le foin, que, faute d'abri, ils laissent hiverner dehors. Imaginez les dégâts qu'ils subissent dans un climat pluvieux comme celui de la Bretagne.

Mon dernier propos aura trait à l'aide à l'exportation.

Le Gouvernement a réformé le F. O. R. M. A. Il l'a doté de moyens financiers et lui a donné une structure qui lui permet d'agir plus rapidement. L'effort financier de l'Etat est important dans ce domaine, et je félicite le Gouvernement d'avoir compris que cet effort était nécessaire pour soutenir les prix.

Ces crédits doivent être employés efficacement, sinon le F. O. R. M. A. ne pourra remplir son rôle. Quel que soit l'effort financier de l'Etat, il sera vite insuffisant pour résorber les excédents, si nous servons de dépotoir à l'Europe pour certains produits agricoles excédentaires chez nos voisins.

Le Gouvernement devra donc s'attacher, bien sûr, à trouver des débouchés, mais il doit être aussi vigilant en ce qui concerne les importations de produits agricoles.

Il n'est pas vrai de dire que nous sommes excédentaires de produits agricoles tant que nous importons plus que nous exportons. Si nous sommes obligés de financer la résorption d'excédents dans une catégorie de denrées ou dans une autre, c'est souvent parce que des denrées de même nature quoique légèrement différentes ont été importées.

C'est vrai pour les fruits, quelquefois aussi pour les légumes. On importe des poires pendant que l'on a des excédents de pommes ou de raisins, ou inversement.

On importe des chevaux de boucherie, ou on en libère même les importations, cependant que l'on dépense des milliards pour exporter des viandes bovines qui eussent été consommées à la place des viandes provenant de l'étranger.

On répond qu'il y va de l'intérêt du consommateur ? Il suffirait de dégrever des taxes les avants de bovins pour mettre à la disposition des consommateurs une viande à bas prix qui remplacerait avantageusement la viande des chevaux d'importation.

L'Etat y trouverait son compte : le manque à gagner par la suppression de la taxe sur les viandes serait largement compensé par l'économie qu'il réaliserait, car ce serait autant de kilogrammes en moins à subventionner pour l'exportation et les éleveurs de chevaux n'auraient pas à déplorer l'écroulement de cours provoqué par ces importations, intolérables tant qu'elles ne seront pas soumises à la réglementation de prix minimum et de taxe de compensation.

Monsieur le ministre, j'insiste pour que vous agissiez rapidement dans ce domaine.

A propos des crédits d'équipement, je déplore que le programme d'abattoirs dans le Finistère ait été modifié et que cinq ou six constructions d'abattoirs aient été supprimées du programme prévu. C'est une erreur sur laquelle vous devez revenir pour tenir compte de la vocation agricole de mon département et de la densité du cheptel. Je me réserve d'ailleurs d'intervenir sur ce sujet auprès de votre cabinet.

Je suis persuadé qu'en tenant compte de l'avis des élus, vous éviterez les protestations et vous défendrez l'intérêt des agriculteurs et de la France. *(Applaudissements.)*

M. le président. La parole est à M. Sagette. *(Applaudissements à gauche et au centre.)*

M. Jean Sagette. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, parmi tous les problèmes qui se posent à l'Assemblée nationale, il en est un qui inquiète, j'en suis sûr, la majorité d'entre nous : c'est celui du fonctionnement et du contrôle des opérations du F. O. R. M. A.

En raison du rôle important que va jouer cet organisme dans le soutien de nos marchés, devenus aujourd'hui excédentaires, je me permettrai de vous soumettre deux propositions précises.

La première est en accord, d'ailleurs, avec le remarquable rapport de M. Voisin, rapporteur de la commission des finances.

Dans son rapport, M. Voisin déclare : « Mais dans un domaine précis, le domaine du contrôle parlementaire, la réforme du F. O. R. M. A. a des conséquences que certains pourront trouver fâcheuses. Le budget du fonds n'est plus soumis à l'approbation du Parlement. Dans le projet de loi de finances qui nous est soumis, il n'est plus fait mention du F. O. R. M. A. qu'à propos de la subvention du budget général inscrite au chapitre 44-95 du budget des charges communes. Le budget annexe au contraire, faisait l'objet d'un vote particulier du Parlement. A l'occasion de son examen, il nous était remis un fascicule bleu contenant les prévisions de dépenses et de recettes. Ce document va désormais manquer à notre information ».

D'autre part, M. Grasset-Morel nous a demandé, au nom de la commission de la production et des échanges, que le budget du F. O. R. M. A. soit établi de telle façon que soient connues en début d'année les prévisions de dépenses par section spécialisée et pour chaque produit.

Cette idée, nous l'approuvons entièrement, persuadés que nous sommes qu'elle ne permettra plus, comme dans les exercices précédents, que les crédits soient épuisés en faveur de certaines productions, alors que des besoins d'intervention urgents se faisaient sentir en faveur d'autres produits.

Pour obtenir un meilleur fonctionnement du F. O. R. M. A., mais surtout pour que l'Assemblée puisse remplir d'une façon plus efficace sa mission de contrôle des finances publiques, en raison des sommes importantes affectées à cet organisme — on nous parle de 200 milliards d'anciens francs — notre groupe a déposé un amendement à la loi de finances.

Cet amendement est ainsi conçu : « Le conseil de direction du F. O. R. M. A. comprendra une représentation parlementaire ». Nous n'avons pas voulu, et vous en comprenez les raisons, monsieur le ministre, fixer d'une façon trop rigide le nombre de ses représentants.

Cependant, après avoir étudié la question, nous sommes prêts à donner notre concours à une représentation de l'Assemblée nationale qui comprendrait quatre membres supplémentaires au conseil de direction du F. O. R. M. A. Ces quatre membres pourraient être le rapporteur de la commission des finances, le rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges et deux autres députés élus par l'Assemblée elle-même.

Cette représentation parlementaire, que nous retrouvons d'ailleurs dans d'autres organismes publics ou semi-publics, pourrait exercer ce contrôle dont nos rapporteurs ont souligné la précarité et participer également, au nom de l'Assemblée, aux décisions capitales qui, demain, vont régulariser et orienter le marché de nos grandes productions.

Ce problème, monsieur le ministre, est à notre avis essentiel, car il permettrait aux représentants du peuple d'exercer l'une des prérogatives auxquelles ils tiennent le plus, la prérogative du contrôle.

Il est un deuxième problème que je voudrais, encore une fois, poser devant vous et devant l'Assemblée nationale. Je vous prie d'excuser mon insistance à ce sujet, mais cette proposition est d'une importance également capitale pour certaines productions et certaines régions.

Nous voudrions, monsieur le ministre, que vous puissiez créer des sociétés régionales d'intervention. La législation actuelle, en la matière, est dominée par le décret n° 53-933 du 30 septembre 1953, qui porte création des sociétés interprofessionnelles d'intervention, et l'article 28 de la loi d'orientation agricole. Cependant, ces organismes constitués en application des textes ci-dessus ont toujours fonctionné sur le plan national dans des conditions qui n'ont pas toujours été satisfaisantes. Les longs délais de mise en route de l'intervention, les directions prises parfois à contre-sens, la plupart du temps, le fruit d'une centralisation excessive.

Voilà pourquoi il nous est apparu souhaitable de décentraliser l'action de ces organismes, en leur permettant d'intervenir à l'échelon de la région. Nous voulons qu'il soit possible de décentraliser l'action des sociétés d'intervention, mais à condition qu'elles intéressent une production nettement définie dans une aire géographique déterminée.

Telle est, monsieur le ministre, la deuxième proposition concrète que nous voulons vous faire. Nous eussions souhaité qu'elle reçut l'approbation de l'Assemblée nationale. Aussi avons-nous déposé un amendement au projet de loi de finances, amendement qui avait été signé par des représentants de tous les groupes. Malheureusement, pour des considérations d'ordre réglementaire, il ne peut être discuté.

Cet amendement tendait à compléter ainsi l'article 13 de la loi de finances :

« Les opérations de soutien, d'organisation du marché ainsi que d'amélioration des débouchés, financées notamment par le F. O. R. M. A. selon les dispositions du décret n° 61-827 du 29 juillet 1961, pourront être effectuées par des sociétés interprofessionnelles régionales fonctionnant sous l'empire des décrets n° 53-933 du 30 septembre 1953 et de l'arrêté n° 59-248 du 4 février 1959, lorsqu'il existera des productions agricoles particulières caractérisées par une aire géographique et un type de fabrication défini. »

Nous avons pensé qu'il était nécessaire qu'un arrêté conjoint du ministre des finances et de vous-même déterminât les conditions d'application de ces dispositions.

Monsieur le ministre, nous espérons qu'un décret qui pourra être pris dans les prochains jours vous permettra de donner vie aux organismes que nous préconisons et qui doivent, à notre avis, rendre de grands services aux agriculteurs de certaines régions particulièrement défavorisées. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Boudet.

M. Roland Boudet. Monsieur le ministre de l'agriculture, m'adressant à vous pour la première fois, je répéterai d'abord ce que, depuis deux ans, j'ai déjà dit à cette tribune sur le problème agricole.

Lorsque les représentants qualifiés de la profession ou lorsque des élus font connaître au Gouvernement les mesures qu'il serait bon de prendre en ce domaine, nous avons l'impression que le Gouvernement les taxe de démagogie et nous constatons qu'il ne les écoute pas. Il y a là un grave malentendu que je voudrais éclairer ici afin que vous puissiez, si possible, le dissiper.

M. le Premier ministre répète souvent que son Gouvernement a fait pour l'agriculture plus que les gouvernements précédents.

Sur plusieurs banes à gauche et au centre. C'est vrai !

M. Roland Boudet. C'est exactement ce que je voulais dire.

M. Henri Duvillard. On n'a jamais fait autant en faveur de l'agriculture !

M. Roland Boscard-Monsservin. Pas en matière de prix !

M. Roland Boudet. Mais, sans vouloir discuter le bien-fondé de cette affirmation, nous disons que là n'est pas le problème.

Monsieur le ministre, notre nation comprend plusieurs catégories professionnelles de citoyens, entre autres les ouvriers, les commerçants, les agriculteurs. Or, l'histoire nous montre qu'à diverses périodes certaines catégories sont quasi-immobiles alors que d'autres entrent vivement en mouvement, faisant penser à cette force qui pousse les liquides de vases communicants à établir leurs niveaux sur le même plan.

Précisément, le monde paysan est actuellement en mouvement pour s'efforcer d'atteindre le niveau social auquel il a droit dans la nation. Devant une telle situation de fait, le Gouvernement devrait précéder ce mouvement puissant et justifié ou, tout au moins, le comprendre et le suivre, car s'il se laisse distancer il risque de voir éclater de graves troubles.

M. Henri Duvillard. Il le comprend !

M. Roland Boudet. Il ne s'agit pas de comparer son action avec celle de ses prédécesseurs.

M. Henri Duvillard. Dommage ! car la comparaison serait à notre avantage !

M. Roland Boudet. Nous ne le nions nullement.

Il s'agit de comparer son action avec ce qu'elle devrait être, compte tenu de ce que la catégorie sociale intéressée est aujourd'hui dans un état d'esprit particulier.

Souvenez-vous, monsieur le ministre, mes chers collègues, de l'année 1936 qui vit le monde ouvrier en mouvement pour tâcher d'atteindre, lui aussi, un certain niveau social. Le Gouvernement de l'époque avait beau faire bien davantage que son prédécesseur, il ne rétablit l'ordre qu'en comprenant ce mouvement et en accordant au monde ouvrier le salaire minimum garanti, les quarante heures, les congés payés.

Eh bien ! aujourd'hui, le monde paysan est en 1936. Il demande, lui aussi, des choses plus précises et plus immédiates que des plans de réforme de structure ou de circuits. Il demande à son tour un salaire garanti, les quarante heures, les congés payés. Qui pourrait l'en blâmer ?

Croyez bien, monsieur le ministre, que le monde paysan a pleinement conscience de vivre aujourd'hui une époque décisive pour son avenir. Ou vous comprendrez ce fait et vous réussirez à le faire comprendre au Gouvernement et vous serez un grand ministre ; ou la nature des choses vous brisera.

Cela dit par simple souci de vous aider en vous éclairant plutôt qu'en vous flattant, nous voudrions présenter trois observations relatives au budget de l'agriculture.

La première sera pour vous dire que le maigre volume total de ce budget par rapport aux autres illustre bien ce que je viens d'exprimer et montre que le Gouvernement n'a pas encore exactement compris que le ministère de l'agriculture doit être un ministère à part entière, tout comme les agriculteurs veulent être des citoyens à part entière. Nous espérons donc que l'an prochain vous pourrez nous présenter un budget beaucoup plus important.

Notre deuxième observation portera sur l'action menée à l'étranger pour ouvrir les marchés extérieurs à nos produits agricoles.

Au chapitre 34-95, nous relevons un crédit de 58.300 nouveaux francs pour nos missions à l'étranger. Aussi nous voudrions que vous nous disiez ce que vous faites ou ferez pour répondre à l'interrogation qui vient à l'esprit de chacun lorsque, lisant un peu partout, en bordure de nos routes, que les prix de nos produits agricoles sont inférieurs à ceux des mêmes produits à l'étranger, on se demande pourquoi nous n'arrivons pas à écouler tout ce que nous produisons.

Monsieur le ministre, pour vendre notre blé, notre vin, nos alcools, notre viande, notre lait, notre beurre, nos betteraves, faisons-nous ce que fait la régie Renault, régie nationale, pour vendre ses Dauphines et ses Florides ? Je ne le pense pas, car une récente mission venue du Japon nous acheter des étalons percherons nous a donné des renseignements qui révèlent qu'une publicité n'est faite alors que si elle existait elle ouvrirait de très nombreux débouchés.

Nous sommes prêts, monsieur le ministre, à vous soutenir pour créer un grand réseau commercial, européen d'abord, mondial ensuite au service de notre agriculture. Croyez-moi, ce serait là une réalisation qui donnerait de rapides et importants résultats. On a dit que, pour l'agriculture, le problème est aujourd'hui de vendre. Eh bien ! pour vendre, il faut faire de la publicité, chacun le sait. Dites-nous ce que vous faites dans ce domaine très important à nos yeux.

Notre troisième observation concerne tous les crédits attribués à l'enseignement agricole et à la vulgarisation.

Nous les trouvons insuffisants pour tous les genres d'enseignement. Nous voudrions noter que dans beaucoup de foyers, mais surtout dans les foyers agricoles, le ministre des finances, c'est la femme. Or, dans un foyer, comme au Gouvernement, c'est en définitive le ministre des finances qui tranche beaucoup de questions.

Faites donc en sorte que nos jeunes cultivatrices puissent recevoir un enseignement ménager indispensable, développez toutes les écoles ménagères agricoles, créez-en de nouvelles, aidez tous les cours ménagers, toutes les maisons familiales, tout ce qui permet à nos jeunes rurales de s'instruire, et, notamment, de savoir tenir le budget d'une exploitation.

Avec les centres de gestion, c'est sur l'enseignement dispensé aux jeunes gens et aux jeunes filles que nous pouvons faire fond pour mieux connaître demain la rentabilité réelle des exploitations agricoles.

Enfin, nous voulons rendre un hommage tout particulier aux conseillers agricoles pour leur dévouement et leur esprit d'initiative. Leur nombre devrait être augmenté et leur situation améliorée.

En effet, si nous voulons, mes amis et moi, que la politique agricole, plus que toute autre, soit libérale, nous voulons aussi qu'elle soit rentable. C'est pourquoi nous pensons qu'elle doit être librement orientée en fonction des besoins du marché national, et surtout du marché européen.

Nous croyons que c'est par l'action éclairée et toujours dévouée des conseillers agricoles que nous pourrions efficacement aider nos agriculteurs à la fois à tirer le meilleur rendement de leur exploitation et à mettre sur le marché les produits les plus demandés.

Redonner confiance au monde agricole en comprenant le sens de la volonté présente qui l'anime fortement, trouver comme l'indique le rapporteur, M. Gabelle, des débouchés européens suffisants et, partant, des prix rentables, aider tous nos jeunes ruraux, garçons et filles, à s'instruire, orienter librement les activités de tous les exploitants, tels sont les premiers buts que vous devez atteindre, monsieur le ministre, si vous voulez être le grand ministre que l'agriculture française attend dans l'intérêt bien compris de la France et de l'Europe. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Davoust.

M. André Davoust. Je n'ai, monsieur le ministre, à vous poser qu'une seule question.

Depuis le rejet par notre Assemblée du projet de loi sur la fixation des prix agricoles, vos services doivent, semble-t-il, préparer un nouveau texte qui serait soumis au Parlement après la discussion sur le budget de 1962. Mais, pour l'instant, vous ne pouvez promulguer dans les délais précédemment fixés le nouveau système des prix d'objectifs pour 1965, c'est-à-dire le système correspondant au IV^e plan de modernisation et en cours d'élaboration.

C'est ainsi que le comité national des prix a été amené à étudier il y a quelques jours, mardi dernier si je ne me trompe, un dossier relatif au niveau même des prix d'objectifs agricoles pour 1965. De ce dossier il ressort que des experts gouvernementaux sont opposés à tout relèvement des prix agricoles jusqu'en 1965. Le revenu paysan, selon eux, devrait s'améliorer à la fois par la diminution du nombre des agriculteurs et par l'augmentation du volume de la production. Toutefois, pour conserver une certaine harmonie dans l'orientation de la production par les prix agricoles, il semble que vos experts soient disposés à accepter un ajustement du prix d'objectif de la viande de bœuf.

Ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, que le succès du IV^e plan de modernisation soit lié à un relèvement du revenu agricole et que cette augmentation doive se traduire au moins par une garantie de prix pour les quatre années à venir et par une revalorisation des prix à la production ?

C'est la seule question que je voulais vous poser. Je vous remercie à l'avance, monsieur le ministre, de bien vouloir y répondre. (Applaudissements à gauche et au centre.)

M. le président. La parole est à M. Grasset-Morel. (Applaudissements à droite.)

M. Pierre Grasset-Morel. Monsieur le ministre, j'abandonne un instant mes fonctions de rapporteur pour vous poser quelques questions relatives à l'application de la loi du 21 juillet 1960 relative à l'enseignement et à la formation professionnelle agricoles.

L'article 4 de cette loi prévoit, en effet, le dépôt avant le 31 décembre 1961 d'un projet de loi de programme pour l'implantation des établissements d'enseignement et de formation professionnelle agricoles. Je vous pose la question : cette obligation sera-t-elle respectée ?

A défaut de projet et examinant d'abord le secteur public, je constate à l'intérieur des budgets de 1961 et 1962 que vous deviez transformer en 1961 cinq écoles ménagères rurales en collèges agricoles féminins, transformer également huit écoles régionales en lycées agricoles masculins et qu'en 1962 vous vous disposez à transformer dix écoles régionales en lycées agricoles, cinq écoles pratiques en collèges agricoles et, enfin, à créer un lycée agricole en ce qui concerne le secteur masculin et, pour le secteur féminin, à transformer quatre écoles ménagères en collèges féminins et à créer trois collèges féminins.

La première constatation qui s'impose, c'est qu'il y a très peu d'implantations nouvelles : ouverture en ces deux années d'un seul lycée masculin et de trois collèges féminins. Tout le reste consiste en des transformations d'écoles existantes dans les structures nouvelles.

La deuxième constatation que je ferai, c'est la faiblesse de l'effort financier consenti.

La majeure partie des mesures nouvelles concernant l'effort fait en faveur de l'enseignement supérieur. Nous relevons seulement au chapitre 31-37, relatif à la rémunération du personnel pour les lycées et collèges, 174.000 nouveaux francs de mesures nouvelles pour le second degré masculin, 317.000 nouveaux francs de mesures nouvelles pour le second degré féminin et 106.000 nouveaux francs de mesures nouvelles pour les monitrices contractuelles.

Ces crédits correspondent, d'après votre budget, à la création de neuf postes de professeurs ou professeurs adjoints et de huit postes d'ouvriers chefs ou répétiteurs dans l'enseignement masculin et à celle de dix postes de professeurs et de vingt-quatre postes de monitrices ou agents contractuels pour l'enseignement féminin. Je ne relèverai pas l'incidence de ces mesures dans les différents chapitres relatifs aux indemnités, charges sociales, au fonctionnement et au matériel, me bornant à souligner la faible ampleur de ces crédits et le peu de postes créés, face aux nécessités d'implantation des structures décidées par la loi.

Dans le même sens, pour les dépenses en capital, le chapitre 56-30 prévoit, pour les lycées et collèges, 47.300.000 nouveaux francs. Mais l'échéancier des crédits de paiement envisagé, pour l'exercice 1962, un peu moins de 15 p. 100 de ces sommes. Il est donc à craindre que les constructions et l'équipement des établissements à créer ne s'étalent dans le temps, au détriment de l'espoir de formation professionnelle qu'avait fait naître la loi.

L'agriculteur va-t-il rester privé de moyens de formation professionnelle, laquelle relève de votre département, monsieur le ministre, d'après l'article 2 de cette loi ? Sera-t-il réduit aux options agricoles des classes terminales de l'éducation nationale, laquelle semble disposée à combler le vide laissé par vous, si j'en juge par la circulaire du 21 juin 1961 de votre collègue ? Tel n'était pas l'objet de la loi.

Cela me conduit à souligner combien il serait opportun que l'article 9 de ladite loi trouve sa confirmation dans la codification, prévue à cet article, des différentes mesures prévues en matière d'enseignement agricole et de formation professionnelle agricole.

Si, maintenant, nous examinons le secteur privé, on constate que le même article 4 de la loi du 21 juillet 1960 prévoyait l'implantation, parallèlement au secteur public, d'établissements privés, nécessaires, indiquait la loi, à la satisfaction des demandes des familles et de la profession. En application de l'article 7, ceux de ces établissements qui auraient été reconnus bénéficient de l'aide de l'Etat.

Or, votre budget ne prévoit aucun crédit pour subventions d'équipement ou de fonctionnement d'établissements privés du niveau des lycées et collèges. Est-ce donc que vous entendez qu'aucun de ces établissements ne sera susceptible d'être reconnu en 1962 ?

Mlle Dienesch vous a déjà posé la question, soulignant que vous seriez obligé de nous proposer le crédit dans un collectif, à moins que vous n'envisagiez de leur apporter l'aide prévue par la loi sur le crédit des chapitres 43-33 et 60-30, relatifs à l'apprentissage agricole.

Sans doute, en effet, trouvons-nous les crédits habituels en ce domaine pour les centres d'apprentissage. L'accroissement du nombre des établissements et la nécessité de majorer le taux de la subvention par élève vous a conduit à inscrire 8.640.000 nouveaux francs de mesures nouvelles au chapitre 43-33 doublant et un peu plus les services votés.

Le nombre croissant des élèves ne semble malheureusement pas devoir permettre de majorer de plus de 25 à 30 p. 100 le montant de ces subventions journalières laissant sans doute aux environs de 300 francs le montant de l'indemnité journalière pour les internes permanents, alors que les demandes minima présentées à la table ronde de Malignon atteignaient 600 francs.

Aux chapitres 66-30 et 80-13 les postes des subventions et des prêts d'équipement sont portés à 4.500.000 nouveaux francs chacun en crédits de paiement pour 1962, en augmentation sur 1961. Mais l'écart reste grand avec les demandes qui demeurent cinq ou six fois plus fortes que le niveau des crédits, réduisant pratiquement le taux réel de la subvention à un très faible pourcentage de travaux exécutés.

Enfin, nous soulignons que le chapitre 43-34 relatif à la formation professionnelle des adultes n'est doté dans votre budget d'aucun crédit, étant seulement inscrit pour mémoire. Il y a là, pour votre ministère, une situation que j'estime humiliante, le sort des adultes ruraux, croyons-nous, dépendant des crédits de la promotion sociale inscrits au budget des services du Premier ministre.

Il résulte de ces rappels :

Premièrement, que l'effort d'implantation des lycées et collèges publics est très faible ;

Deuxièmement, que rien n'est prévu pour les établissements privés de ce niveau, mais que seul l'apprentissage reçoit des moyens d'ailleurs très au-dessous des besoins.

L'article 4 de la loi du 21 juillet sur l'implantation des structures nouvelles n'est donc pas respecté, surtout si le projet de loi de programme n'est pas déposé, comme nous le craignons, avant le 31 décembre prochain.

Mais son article 5 l'est moins encore.

En effet, les dispositions de cet article prévoient la création de comités départementaux qui doivent obligatoirement être consultés sur l'implantation des établissements publics et sur la reconnaissance des établissements privés.

Vous n'avez pu, évidemment, les consulter, monsieur le ministre, pour les implantations que vous proposez, puisque le décret qui devait créer ces comités n'est pas encore pris. Le Parlement peut s'en étonner, un délai de quinze mois s'étant écoulé depuis la promulgation de la loi.

Ma question est claire : le Gouvernement tient-il pour nulle la volonté du législateur ?

Nous n'avons plus, faute de cet avis, aucune garantie sur l'implantation des structures nouvelles pour qu'elles répondent, comme le veut la loi — je cite — « aux besoins de l'agriculture compte tenu des demandes des familles rurales et des organisations professionnelles », qui doivent être représentées dans ces comités.

En conclusion, je présenterai une dernière remarque sur le chapitre 43-31 relatif aux bourses.

Nous prenons acte de l'augmentation de 477.000 nouveaux francs, augmentation de 12 p. 100 sur les crédits 1961.

Cependant ce chapitre appelle deux observations :

L'alignement sur les bourses des établissements d'enseignement relevant du ministère de l'agriculture est limité aux seuls établissements d'enseignement supérieur et pour le seul secteur public.

Il en résulte pour tout l'enseignement agricole du second degré une injustice flagrante et, cependant, l'article 4 de la loi du 21 juillet vous faisait obligation de tenir compte de l'importance de la population rurale et des difficultés particulières rencontrées par elle dans l'éducation des enfants.

La deuxième observation concerne les bourses réservées à l'enseignement privé.

L'enseignement supérieur agricole privé seul reçoit des bourses. Mais alors que l'alignement sur les bourses de l'éducation nationale conduit le secteur public à bénéficier d'une dotation supplémentaire en ressources nouvelles de 22 p. 100, l'enseignement supérieur privé ne bénéficie d'aucune augmentation, contrairement à l'annonce qui en avait été faite au début du mois d'août. Encore convient-il de souligner que l'alignement que je viens de citer concerne le montant de la bourse pleine, mais que le taux moyen demeure fonction du nombre d'élèves et va, je crois, demeurer très faible.

Quant à la possibilité d'accorder des bourses aux établissements privés du niveau des lycées ou collèges reconnus, elle est nulle faute de crédits, comme nulle, je le répète, est la possibilité de respecter l'article 7 de la loi du 21 juillet 1960 sur l'aide à laquelle ces établissements ont droit.

Ma question reste donc, monsieur le ministre : entendez-vous, sur les bases que je vous ai rappelées, appliquer cette loi votée par le Parlement en juillet 1960, sur l'initiative même du Gouvernement ? (*Applaudissements à droite et au centre gauche.*)

M. le président. La séance est suspendue pendant quelques instants.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures cinq minutes, est reprise à dix-sept heures quinze minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. Poudevigne.

M. Jean Poudevigne. Mesdames, messieurs, je bornerai mes observations à un point des crédits d'équipement inscrits au budget de l'agriculture.

En effet, examinant de très près le budget et ayant entendu les rapporteurs, je me suis aperçu qu'il existait une apparente contradiction entre les données que vous-même, monsieur le ministre, aviez exposées, d'une part, en commission et, d'autre part, devant l'Assemblée, lors de la discussion des prix agricoles, données suivant lesquelles vous assigniez à votre politique un triple objectif : d'abord les débouchés, ensuite les structures, enfin les prix.

Ce n'est pas le moment de discuter votre position sur ce point. Je voudrais cependant, en passant, manifester, après d'autres de vos collègues, ma préférence, pour la question des prix qui représente pour l'instant l'objectif prioritaire.

Or, après avoir ainsi défini vos objectifs, vous nous présentez aujourd'hui un budget qui donne ou semble donner une priorité aux investissements destinés à développer les productions, alors que la plupart de celles-ci sont excédentaires. A cet égard, je considère que cette option est dangereuse à un triple point de vue : technique, humain et économique.

Au point de vue technique, un parlementaire représentant des régions méridionales ne peut se plaindre de ce que la matière soit trop bien dotée. Néanmoins et s'agissant de l'agriculture, il me paraît dangereux de mettre la charrue devant les bœufs. En effet, en un moment où les productions sont excédentaires, on accroît les investissements destinés à développer la production, tandis que, semble-t-il, on néglige tout ce qui a trait au stockage et à la commercialisation. A cet égard, j'attire votre attention sur les difficultés rencontrées par votre prédécesseur et été — dues à la pénurie des wagons frigorifiques, pénurie qui a empêché le soutien du marché de certains fruits, notamment de la pêche dans la vallée du Rhône.

Or, lorsque l'on étudie le budget de très près, on s'aperçoit que les chapitres qui le composent sont fort peu dotés.

On peut le regretter car je craignais que, dans ce domaine, nous ne nous trouvions, avant longtemps, dans une situation analogue à celle que nous avons rencontrée dans l'enseignement : on a commencé à buter sur l'enseignement primaire ; nous butons aujourd'hui sur le technique et, demain, nous nous apercevrons que notre insuffisance est catastrophique dans l'enseignement supérieur avant, hélas ! de nous rendre compte que nous ne nous sommes pas suffisamment préparés à créer des emplois pour les générations qui montent.

Je redoute donc qu'en matière agricole il en soit de même et que, d'ici quelques années, nous soyons accablés d'excédents dont nous ne saurons que faire car nous n'en aurons pas prévu l'écoulement par une commercialisation adéquate ou la conservation par le stockage.

Sur le plan humain, l'option du budget me paraît également dangereuse.

Vous nous dites, monsieur le ministre, qu'il faut améliorer les structures et je suis d'accord avec vous. Mais à quoi bon l'amélioration des structures si, au même moment, on n'effectue pas un effort parallèle pour améliorer la vie à la campagne ?

Cette remarque me donne l'occasion de vous parler, non pas de l'habitat rural, sujet amplement traité avant moi, mais des adductions d'eau.

La question des adductions d'eau a été également soulevée fort souvent. Je ne puis que déplorer, après de nombreux collègues, l'insuffisance des dotations, cependant supérieures à celles des années précédentes, mais toujours insuffisantes.

On sait qu'il existe trois procédures pour mener à bien les adductions d'eau.

On peut se faire inscrire au programme du ministère de l'agriculture, avec ou sans complément de subvention du conseil général.

On peut entreprendre les travaux grâce uniquement à la subvention du conseil général. Dans ce cas, il n'y a pas de difficultés de financement. J'en profite d'ailleurs pour rendre à votre administration du génie rural l'hommage qui lui est dû, car ses services fonctionnent parfaitement.

En revanche, la troisième procédure suscite de nombreuses difficultés.

En effet, des communes qui n'ont pas réussi à se faire inscrire sur le programme départemental ou le programme national entendent se lancer elles-mêmes dans une opération d'adduction moderne, soit au moyen de leurs propres deniers, soit avec l'aide du conseil général, celui-ci accordant alors une subvention non pas en capital, mais en annuités. Mais les communes se heurtent à l'obstacle du financement car, depuis un certain nombre de mois, il est pratiquement impossible d'obtenir des emprunts auprès de ce qu'on appelait naguère le fonds unifié des collectivités locales.

Il vous appartient, monsieur le ministre, d'aider ces communes, qui contribuent, par leur effort, à l'allègement de vos futurs budgets. J'espère que vous voudrez bien intervenir auprès de votre collègue des finances pour que cette difficulté soit rapidement levée.

Il me paraît également de bonne gestion, toujours au sujet de l'amélioration des conditions de vie à la campagne, de mener parallèlement les travaux d'adduction d'eau et les travaux d'assainissement.

Or, que constatons-nous dans votre budget ? Que vous disposez, au titre des aménagements de villages, de dotations absoiment ridicules. Il est tout à fait impossible aux communes de mener à bien ces travaux et, sur le plan d'une saine gestion, il est anormal d'éventrer, plusieurs fois et à quelques années d'intervalle, les rues alors que, moyennant un effort limité, tous les travaux nécessaires pourraient être exécutés en même temps.

Enfin, et j'en terminerai avec ces dernières considérations avec l'aspect humain du problème. J'attire votre attention, monsieur le ministre, sur les difficultés que vous ne manquez pas de rencontrer d'ici quelque temps, en matière d'électrification.

On parle des adductions d'eau depuis quelques années et un gros effort a été, en effet, consenti à cet égard. Mais les régions soumises aux migrations rurales se heurtent, aujourd'hui, à des difficultés nées de la nécessité de renforcer les réseaux d'électrification. Or nous accumulons là un retard considérable et avant peu de mois, vous serez dans une impasse totale.

Enfin, l'option du budget me paraît dangereuse sur le plan économique.

Je vous l'ai dit : vous faites un effort d'investissement dans le secteur de la production. Or la plupart des productions sont excédentaires. Vous dites qu'il faut rechercher des débouchés ? Mais votre analyse est trop limitée, car il convient non seulement de rechercher les débouchés mais encore d'étudier le marché pour en connaître les besoins et pour, si possible, créer des débouchés. C'est l'ensemble de l'opération qu'il convient d'envisager. Si on ne le fait pas, nous nous heurterons avant peu à des difficultés quasi-insurmontables.

Or j'ai vainement cherché dans votre budget la création de ce grand service de recherches opérationnelles que nous appelons de nos vœux depuis un certain nombre d'années. J'estime que vous rendriez un signalé service à l'agriculture si vous étiez capable de dire aux agriculteurs, d'abord, quels sont les besoins globaux pour une production donnée, ensuite quelle est la répartition qualitative et quantitative de la production qui doit y répondre, enfin quelles sont les productions qui doivent être encouragées ou, au contraire, découragées.

Vous me direz : nous avons mis en œuvre la politique des prix d'objectifs.

Nous avons vu les résultats de cette politique. Elle a, dans certains cas, orienté convenablement les productions mais, faute du service, faute du mécanisme que je vous propose de mettre en place, elle a quelquefois connu des faillites retentissantes. Je citerai la politique du blé dur, celle du maïs et celle du riz rond. Les techniciens — les technocrates, comme on dit aujourd'hui — n'avaient pas, en effet, à leur disposition les données qualitatives et quantitatives du problème.

J'insiste donc auprès de vous, monsieur le ministre, tout en louant les efforts du F. O. R. M. A., pour que vous dotiez votre administration, très rapidement, de ce service moderne.

Dans le domaine des prévisions, nous avons quelque vingt ou vingt-cinq ans de retard sur l'Allemagne. Si vous parveniez seulement à combler ce retard, je crois que vous auriez déjà bien œuvré pour l'agriculture. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. André Beauguitte.

M. André Beauguitte. Monsieur le ministre, mes chers collègues, voici un an, lorsque nous avons abordé la discussion de la loi de finances, le Gouvernement nous a dit : Le budget de l'agriculture qui vous est proposé comporte une ampleur qui n'a jamais été atteinte.

Le fait n'était pas strictement exact. Je me rappelle, en effet, avoir voté en 1956 un budget dont les chiffres étaient plus importants que ceux de l'an dernier. Mais, avec un décalage d'une année, l'affirmation gouvernementale s'est vérifiée étant donné que le texte que nous avons actuellement en main est de beaucoup le plus important que nous ayons jamais eu à étudier.

J'en suis heureux, comme tous mes collègues. Nous avons suffisamment œuvré, pour parvenir à un tel résultat, aussi bien à la commission des finances qu'à la commission de la production et des échanges et en séance publique — multipliant recommandations ou amendements — et nous pouvons nous féliciter d'un résultat qui devrait améliorer le sort des paysans.

Néanmoins, il est divers points qui ont retenu mon attention d'une façon plus particulière et dont je voudrais, monsieur le ministre, vous entretenir quelques instants.

Tout d'abord, je n'ai pas trouvé dans le projet de budget la moindre indication concernant la réorganisation du ministère de l'agriculture dont, je le sais, vous vous préoccupez.

Certaines déclarations que vous avez faites à la presse nous laissent supposer que cette réorganisation sera extrêmement profonde.

Me référant aux discussions intervenues à la commission des finances, dont la curiosité s'est légitimement manifestée, je voudrais vous demander de quelle réorganisation il s'agit, à la faveur de quels crédits vous la financerez et sous quelle forme vous nous demanderez de voter ces crédits. S'agit-il d'un amendement qui sera déposé tout-à-l'heure en séance ? S'agit-il d'une deuxième délibération que vous demanderez à cette Assemblée ? Je ne sais. Je serais désireux d'obtenir toutes précisions voulues qui intéresseront certainement mes collègues autant que moi-même.

En second lieu, je voudrais appeler votre attention sur le problème du stockage, qui me semble essentiel.

La politique dans laquelle vous vous engagez, qui est une politique de production accrue, va entraîner la création de moyens de stockage considérables si l'on veut maintenir les cours.

Vous dites aux exploitants : Produisez. Il est normal qu'ils vous répondent : Donnez-nous les moyens de stocker nos excédents.

Si les agriculteurs sont devenus sceptiques, c'est que, chaque fois qu'ils ont obéi aux directives de l'Etat faisant appel à eux pour augmenter la production, les prix se sont effondrés.

Vous voulez maintenir ces prix. Vous entendez accorder aux agriculteurs une amélioration de leur revenu, non pas dans la majoration des cours, mais dans la quantité de produits récoltés. Vous avez fondé votre action sur une stabilité qui, selon le plan, durera jusqu'en 1965. Je ne pense pas, très sincèrement, que les crédits d'équipement, les crédits de stockage que vous prévoyez soient de nature à vous permettre de réaliser votre programme.

Je n'ignore pas, monsieur le ministre, que l'augmentation des crédits de stockage prévue par le projet de loi de finances est extrêmement sensible. Mais vous savez également que, quelle que soit l'ampleur de la dotation, vous ne pourrez satisfaire que dans la proportion d'un septième les demandes qui vous sont présentées.

Or nous savons tous que les possibilités de stockage sont épuisées, que les bateaux frigorifiques sont pleins. Il y en a au Havre et ailleurs. Or stocke partout, y compris à l'étranger.

Le problème est le même pour les produits laitiers que pour les céréales et la viande.

Je vous demande donc, monsieur le ministre, de reconsidérer cette question à un triple point de vue.

Tout d'abord, le point de vue social :

Pour élever la vie paysanne au niveau qui doit être le sien, il faut apporter à l'agriculteur des garanties qu'il n'a pas.

En deuxième lieu, le point de vue économique :

Pour stabiliser les prix, il faut que vous puissiez régulariser les marchés et vous n'y parviendrez qu'autant qu'un stockage approprié vous permettra de le faire.

En troisième lieu, le point de vue stratégique :

Ce dernier est, pour moi, extrêmement grave. Or on n'en a pas parlé du tout au cours de ce débat.

L'économie alimentaire du pays constitue un élément important en temps de guerre. Or, quelle est la situation ?

Nous disposons, nous dit-on, de stocks énormes : 55.000 tonnes de viande. Ce stock ne représente guère qu'une réserve d'un kilogramme de viande par individu. Notre stockage de 60.000 tonnes de beurre représente une réserve de 1.200 grammes de beurre en réserve par individu. Ce chiffre se révèle dérisoire.

Si, demain, la tension internationale entraînait le blocage de certaines de nos frontières, il faudrait assurer le ravitaillement du pays. Je dis que nous ne disposons pas, actuellement, d'un appareil de stockage susceptible de garantir la sécurité française.

C'est pourquoi j'insiste très vivement, monsieur le ministre, pour que vous reconsidériez la question en vous plaçant à un point de vue stratégique.

M. Arthur Moulin. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Beauguitte ?

M. André Beauguitte. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Moulin avec l'autorisation de l'orateur.

M. Arthur Moulin. Je vous remercie, monsieur Beauguitte, de me permettre de vous interrompre quelques instants.

Sur le stockage considéré sous l'angle stratégique, je voudrais formuler deux remarques.

S'il s'agit simplement d'un stockage dans l'éventualité du blocage des frontières, le kilogramme de viande dont vous parlez et les 1.200 grammes de beurre par Français pourraient être stockés, très facilement, dans chaque foyer, avec une aide minime.

S'il s'agit de l'éventualité d'une guerre atomique, aucun moyen de stockage n'est à l'abri d'une contamination radioactive des denrées alimentaires.

Par conséquent, si nous devons envisager le problème du stockage des denrées alimentaires sous cet angle stratégique, il faut réétudier tout le problème et, en particulier, celui que pose la nature des locaux dans lesquels le stockage devra être réalisé.

M. André Beauguitte. Mon cher collègue, je vous remercie, à mon tour, de m'inciter ainsi à préciser ma pensée.

J'ai parlé de 60.000 tonnes de beurre. Cette quantité représente, à la fois, les 20.000 tonnes stockées par l'Etat et les 40.000 tonnes stockées, avec garantie, chez le particulier.

M. Arthur Moulin. Mais non, pas chez le particulier ; ce sont certains organismes qui stockent.

M. André Beauguitte. Ce sont les transformateurs.

M. Arthur Moulin. Ce n'est pas la même chose.

M. André Beauguitte. Il s'agit d'un stockage qui n'est pas celui de l'Etat.

Il s'agit donc bien de deux sortes de stockage : du stockage réalisé sous l'autorité du ministre et du stockage qui dépend de l'activité privée.

Le problème que j'ai posé reste donc entier et la très judicieuse remarque que vous avez présentée, mon cher collègue, donne plus de force encore à mon intervention.

Autre question, monsieur le ministre, qui m'intéresse également au plus haut degré, c'est celle des jeunes agriculteurs.

Récemment, vous avez bien voulu répondre avec beaucoup de rapidité à des questions que je vous avais posées à leur sujet et vous m'avez assuré qu'avant peu vous me donneriez les détails précis que je sollicitais de vous.

En vérité, le plan que j'ai déposé entre vos mains était le programme du Cercle des jeunes agriculteurs, programme qui résumait leurs revendications. Je pense qu'il vous appartient de leur apporter très vite des apaisements, des assurances, car c'est vers eux que nous nous tournons actuellement avec la légitime volonté de les soutenir dans leurs droits.

Quand nous parlons des jeunes agriculteurs, nous songeons immédiatement aux difficultés qu'ils éprouvent actuellement pour trouver des fermes et des exploitations. Vous avez élaboré un programme social destiné à inciter les vieux agriculteurs à abandonner le métier. Je voudrais que cela permit aux jeunes de s'installer plus rapidement. Mais il faudrait aller plus loin. Ces perspectives sont, à mon avis, trop modestes.

Je crois que votre effort devrait porter sur l'institution d'une retraite spéciale qui serait allouée à des cultivateurs, quels que soient leur condition et leur âge, disposés à quitter la terre et à libérer leurs exploitations au profit de jeunes cultivateurs.

Ce système est utilisé à l'étranger, notamment en Allemagne, et nous devons songer à l'appliquer également. Si le vieux paysan hésite à se retirer, c'est parce que, lorsqu'il a quitté la ferme, ses moyens d'existence sont insuffisants.

Alors, je vous en prie, monsieur le ministre, pensez à l'élaboration de cette retraite spéciale, dont les perspectives actuelles ne se rapprochent pas, et qui devrait comporter, bien entendu, des bonifications de l'Etat. Tel agriculteur, non entièrement

dénué de ressources personnelles et disposé à verser des cotisations, devrait être aidé par l'Etat qui, suppléant l'insuffisance de sa participation, lui permettrait de songer à se retirer et à laisser, en toute tranquillité d'esprit, la terre qu'il exploite à un jeune qui l'attend.

J'en viens à mon troisième point. On ne peut pas parler des vieux cultivateurs et des jeunes sans se soucier du sort de ceux qui sont actuellement en pleine activité. Les cultivateurs doivent trouver la garantie de leur rentabilité dans les prix. Nous en avons assez discuté récemment pour que ce sujet conserve sa parfaite actualité. Toutefois, je ne vous en parlerais pas, si je n'avais été alerté ces derniers jours en recueillant des indications sur la dernière réunion du comité des prix. Au cours du débat relatif à la fixation des prix, j'avais été frappé par le manque de précisions et même par les dérobades du Gouvernement. Or, si mes informations sont exactes, le représentant du Gouvernement a été bien plus précis à la réunion du comité des prix qui s'est tenue quai Branly, chez M. Missoffe, nouveau secrétaire d'Etat au commerce. Il a fait connaître que, dans la ligne du IV^e plan, les prix agricoles devaient rester stables pendant quatre ans. Il a ajouté, en donnant quelques chiffres, que le blé atteindrait 40,68 nouveaux francs contre 42,50 demandés par les producteurs, que le maïs serait payé 32,20 nouveaux francs, au lieu des 37 nouveaux francs demandés et que la viande de porc serait payée 3,85 nouveaux francs au lieu de 4,05 nouveaux francs demandés.

Je ne sais pas si ces chiffres sont exacts ; s'ils le sont, il y a tout de même une différence un peu trop marquée entre ce que la corporation sollicitait et ce que l'Etat lui accorde.

Vous voulez stabiliser les prix ; mais faut-il encore que ce soit à un cours suffisant, sans quoi l'agriculteur serait la victime du IV^e plan. Si vous dites au paysan qu'il n'a plus à compter sur l'augmentation des prix mais uniquement sur la productivité faut-il encore que les cours le satisfassent.

Je vous invite, monsieur le ministre, à réfléchir aux conséquences d'une doctrine d'Etat qui peut être désastreuse en cas de faux départ. Je vous prie de me préciser si les prix qui m'ont été indiqués sont des prix fantaisistes ou s'ils correspondent à la réalité. Dans ce dernier cas, il conviendrait alors de les réexaminer, de les reconsidérer avant le débat qui s'instaurera à nouveau dans cet hémicycle après le dépôt très prochain de votre projet de loi remanié sur les prix agricoles.

Tels sont les propos que je voulais développer devant vous, monsieur le ministre. Ce sont moins des critiques — car vous avez toute ma sympathie et je vous l'ai prouvé récemment — qu'un ensemble de recommandations dictées par ma conscience.

Penchez-vous sur le sort des trois catégories d'agriculteurs dont je viens de parler et surtout — je vous le demande encore une fois en terminant — permettez aux jeunes agriculteurs de notre pays de cheminer plus confiants sur la route de la vie, en regardant, à l'horizon, se lever un soleil annonciateur d'un peu de bien-être (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Moras.

M. Max Moras. Lors d'un récent débat, vous avez souligné, monsieur le ministre, et vous l'avez fait avec raison, combien il était nécessaire pour la profession agricole de s'organiser techniquement et commercialement afin d'assurer par elle-même son meilleur avenir.

Cet effort qui lui est proposé et qu'elle entend du reste accomplir et poursuivre suppose une collaboration avec les pouvoirs publics, de la part de l'Etat une intervention et une aide dont le budget fixe la mesure.

Cette aide se traduit spécialement par des subventions et par des prêts pour ce qui touche à l'équipement collectif. Dans ce domaine, des observations fort pertinentes figurent dans les rapports qui nous ont été soumis ou ont été présentés par divers orateurs.

J'avais l'intention d'intervenir spécialement sur deux points. L'un intéresse les adductions d'eau, mais M. Poudevigne vient de le traiter parfaitement et je n'ai rien à ajouter. J'attirerai donc simplement votre attention sur l'intérêt que présente, au regard des débouchés, et pour la revalorisation des produits de la terre, la création dans les régions agricoles d'usines de conserves ou de congélation des produits alimentaires.

Pour remplir parfaitement leur office, ces entreprises doivent se soumettre à certaines conditions ; elles doivent disposer d'un organisme commun d'achat, de contrôle et de vente travaillant en liaison avec les groupements de producteurs intéressés.

Elles ne doivent traiter que des produits de choix opérant sous le signe d'un label de qualité. A ces conditions et sous ces réserves, de telles réalisations profitables à l'agriculture et aux économies régionales méritent à coup sûr d'être encouragées, notamment par l'octroi de prêts à long terme. Je pense que tel est bien votre sentiment.

Le concours qu'il importe à l'Etat de réserver à l'équipement collectif ne doit pas nous conduire à oublier l'aide que méritent les initiatives individuelles.

Dans cet ordre d'idées — ce sera la dernière partie de mon propos — je présenterai schématiquement deux observations.

Il s'agit en premier lieu de favoriser l'amélioration de l'habitat, des bâtiments d'exploitation, l'acquisition du matériel, ainsi que l'accession à la propriété. C'est sans doute un très vieux problème, mais à son sujet ne faudrait-il pas reconsidérer la politique du Crédit agricole et tout d'abord le mettre en mesure d'accorder plus largement les crédits ? Ensuite, ne serait-il pas souhaitable que fût abaissé le taux de l'intérêt par une bonification que l'Etat prendrait à charge ? Ce serait à coup sûr un moyen efficace de relever la condition de l'exploitation agricole, ce qui est dans nos vœux communs.

A cette réflexion, j'ajoute une dernière observation. J'envisage ici le cas de l'exploitant ayant la possibilité de rendre viable un fonds qui par hypothèse ne l'est pas, en équipant des terres dont il dispose ou qu'il peut acquérir. Tout ceci, me direz-vous, entre parfaitement dans le champ d'activité des sociétés d'aménagement foncier. C'est vrai, mais celles-ci sont pour la plupart au stade de la gestation et elles fonctionneront avec une sage mais certaine lenteur. Il serait regrettable de différer une solution, d'entraver des progrès qui sont immédiatement réalisables.

A cet égard, je pense que vous pourriez vous inspirer des prêts à caractéristiques spéciales, si appréciés par leur faible taux d'intérêt et par la possibilité qu'ils offrent de différer de cinq ans l'amortissement. Vous les accordez d'ailleurs aux groupements syndicaux qui entreprennent une opération d'assainissement. Pourquoi ne pas faire bénéficier de conditions équivalentes les exploitants qui ont à la fois le désir et le pouvoir d'assurer à leur fonds une rentabilité compromise ? Par de telles mesures, vous permettez à beaucoup d'exploitations de se transformer de la manière la plus simple, dans les délais les plus rapides, en consolidant leur structure familiale, c'est-à-dire en conciliant avec bonheur le progrès économique et les traditions dans l'ordre social. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Collette.

M. Henri Collette. Je me dois, monsieur le ministre à l'occasion de la présentation de votre budget, de vous demander quelques explications quant au projet que forme le Gouvernement sur la destinée de certaines productions.

J'aborderai tout à l'heure deux problèmes qui me tiennent particulièrement à cœur, celui du lin et celui de l'élevage. Le fait que nous ayons pu vous entendre, à Lille, hier, m'amène à rappeler quelques considérations d'ordre général qui précéderont et feront suite à mon propos.

J'avais dernièrement attiré, de cette tribune, votre attention sur la crainte que nous pouvions nourrir de voir nos sucreries refuser les livraisons de betteraves lorsque le contingent fixé à chaque producteur aurait été dépassé, et de voir, à cause de cela, des monceaux de betteraves pourrir dans nos champs.

Vous avez entendu, hier, le cri d'alarme du président des jeunes agriculteurs du Pas-de-Calais, qui vous demandait ce que vous comptiez faire. Vous lui avez répondu que vous envisagiez d'autoriser les livraisons des excédents, à la condition qu'un report individuel sur la prochaine campagne soit praticable.

Vous annonciez que ce report serait sans doute de 6 à 7 p. 100 et qu'il atteindrait peut-être 10 p. 100, auquel cas le million de tonnes excédentaires serait absorbé. Vous ne laissiez aucun espoir d'une autre solution.

Cet état de choses, sans doute rendu obligatoire, n'en apportera pas moins une gêne considérable pour nos jeunes et pour ceux qui se sont installés depuis peu. Il est regrettable que la politique agricole de ces dernières années n'ait pu, par un dirigisme plus réaliste, protéger les productions de régions comme celles du Nord et du Pas-de-Calais, qui auraient dû garder intactes, à leur niveau de 1939, leurs productions essentielles.

Or, on a laissé des régions, où l'on ne plantait pas de betteraves avant la dernière guerre, se consacrer à cette culture, et on a même permis des transferts de contingents et des créations d'usines hors du Pas-de-Calais au profit de régions pauvres. Cela n'a pas été et ne sera pas sans conséquences. Ces décisions ont provoqué et provoqueront des déséquilibres qui se feront sentir très longtemps si vous n'y apportez quelque remède.

Vous avez pu constater que nos concitoyens sont calmes et froids. Mais prenez garde, monsieur le ministre, car leur mécontentement, lorsqu'il se transformera en colère, aura de graves conséquences.

Les planteurs attendent de connaître les prix que vous allez fixer. Nous craignons fort qu'ils ne soient insuffisants et trop éloignés des prix voisins. Il serait indispensable que le Gouvernement fasse l'effort qui s'impose et qu'il donne une preuve de sa bonne volonté.

Nous allons donc assister à une réduction des superficies betteravières dans les années à venir. Nous avons déjà connu une réduction considérable et presque la suppression, pour ceux qui n'étaient pas sécheurs, des superficies plantées en chicorée. Il faut donc que vous aidiez les agriculteurs de nos départements à rechercher d'autres productions. En vous écoutant hier, j'ai retenu votre désir de faire preuve sur ce point de la plus grande énergie. Un des orateurs, M. Dalle, je crois, a envisagé devant vous, hier, la possibilité d'augmenter les plantations de lin. Il y a peu d'années encore, nous connaissions une relative prospérité pour cette production; malheureusement, là aussi, les superficies ont été réduites.

Monsieur le ministre, il faut permettre de nouveau la culture du lin et faire en sorte que plus de 100.000 hectares puissent y être affectés. Vous disposez, pour cela, de l'article 27 de la loi d'orientation agricole dont je vous parlerai tout à l'heure, car, dans ce domaine aussi, de grandes inéquités naissent quant aux intentions réelles du Gouvernement.

Quels sont les faits? En 1961, la loi de finances avait supprimé le fonds d'encouragement aux textiles nationaux et avait réduit de 0,70 à 0,45 p. 100 le taux de la taxe textile qu'elle affectait au fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles. Le taux de 0,45 p. 100 n'avait été obtenu qu'après quelques vicissitudes. D'abord proposé à 0,35 p. 100 par le Gouvernement, il était passé à 0,40 p. 100 au Sénat et à 0,45 p. 100, en seconde lecture, dans cette Assemblée.

La part attribuée aux productions linière et chanvrière était précisée et fixée à 1.750 millions d'anciens francs.

Or, quel était l'objet du fonds textile et de la taxe textile? Ils compensaient l'absence de la protection douanière supprimée en 1860 sur les matières premières et faisait suite aux dispositions des lois de 1892 et du 4 juillet 1931.

Si la loi de finances de 1961 affectait au F. O. R. M. A. le produit de la taxe textile, par contre, la loi de finances présentée cette année est muette sur ce point.

Pariendrait-on, en conséquence, à réaliser ce qui n'a pu se faire l'an dernier, c'est-à-dire à transformer la taxe textile en un impôt supplémentaire? Englobée dans le budget général, elle ne serait plus qu'un nouvel impôt à la charge des industries textiles.

Si'il en était ainsi, le Gouvernement violerait ouvertement les prescriptions de la loi d'orientation agricole qui précise, en son article 2, que « la politique agricole... a pour objet... d'améliorer les débouchés intérieurs et extérieurs... par un développement des débouchés des matières premières agricoles destinées à l'industrie en leur attribuant, d'une part, une protection suffisante contre les concurrences anormales... ».

En son article 27, la loi d'orientation dispose, en outre, que « l'application de la loi validée du 15 septembre 1943, modifiée par les lois du 6 janvier 1948 et du 31 décembre 1953 concernant la perception de la taxe textile et son affectation à l'encouragement aux productions textiles de la zone franc, sera mise en œuvre, pour chaque période d'application du plan, dans le cadre d'un programme qui sera établi par décret conjoint du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre de l'agriculture et du ministre de l'industrie ».

Ces deux articles nous permettent de vous demander, monsieur le ministre, d'une part, d'obtenir immédiatement l'assurance formelle du Gouvernement que la compensation de l'absence de protection douanière sera maintenue et qu'à cet effet le F. O. R. M. A. disposera, pour la récolte 1962, du même crédit que l'an dernier, soit 1.750 millions de francs pour le lin et le

chanvre; d'autre part, d'obtenir du Gouvernement l'engagement de prendre, dans un très court délai, le décret prévu par l'article 27 de la loi d'orientation agricole et qui doit fixer, pour la nouvelle période du plan, le programme de production et d'encouragement de la production linière.

Il est bon de souligner ici que la production linière est la plus grande production textile nationale d'origine agricole; que le lin est utilisable dans toutes les industries textiles et que sa production est susceptible d'une très forte expansion; qu'elle est soumise aux concurrences anormales de toutes les fibres textiles importées de pays à bas salaires, à monopole d'Etat ou à dumping; que son principal concurrent, le coton U. S. A. fait l'objet d'un dumping de 30 p. 100 *ad valorem*, alors qu'avec les crédits prévus, le taux de protection global n'est que de 15 p. 100; qu'enfin, il existe un accord contractuel entre producteurs et utilisateurs industriels réalisé non seulement sur le plan français, mais, en outre, entre douze pays de la zone de libre échange et qui fournit des bases valables pour le décret qui doit fixer pour quatre ans le programme de production et d'encouragement.

Ceci clôturera notre propos traitant du lin. Nous vous demandons, monsieur le ministre, de nous dire quelle a été l'importance du produit de la taxe de 0,45 p. 100 pour l'année 1961 et qu'elle a été son affectation, et quel sera son montant en 1962 et comment il sera affecté.

Nous vous faisons remarquer qu'une ventilation est assurément nécessaire entre différents postes ministériels, mais que votre département est le plus intéressé par cette ressource et se doit de la faire valoir. Il peut, à cause de cela, restaurer une véritable politique du lin qui contribuerait à réécarter les emblavements de blé, betteraves, et permettrait une heureuse harmonisation de nos assolements traditionnels.

J'en arrive alors, toujours dans le cadre de vos préoccupations qui cherchent à déceler quel dirigisme utile pourrait décongestionner les secteurs de surproduction, à vous entretenir d'un second problème particulier intéressant le Pas-de-Calais au titre de l'élevage: je veux parler de celui du cheval.

Vous avez là, aussi ridicule que cela puisse paraître en 1962, au siècle du machinisme et de la réforme des structures, un second moyen utile devant vous permettre d'encourager des reconversions dans un domaine qui vous est peut-être étranger, mais que vous n'ignorez plus longtemps.

De quoi s'agit-il?

Quelques régions de France ont une vocation naturelle à l'élevage de certaines races de chevaux, élevage qui était d'autant plus florissant que le cheval était nécessaire à toute exploitation agricole. La mécanisation devait entraîner, après la dernière guerre, une chute vertigineuse du cheptel mais, par une curieuse incidence, nous assistions dans le même temps au développement d'une consommation, modeste jadis, mais considérable aujourd'hui, celle de la viande de cheval. La multiplication des boucheries chevalines dans chaque ville de France en est le témoignage.

Dès lors, il apparaît qu'il serait d'autant plus utile de favoriser l'élevage du cheval que le Gouvernement se voit obligé de permettre l'importation chaque année de nombreux chevaux.

La moyenne des importations de viande pour les trois mois de février, mars, avril 1961 a atteint 31 millions de nouveaux francs et nous assistons fréquemment au débarquement dans nos ports de chevaux destinés à nos abattoirs.

De quels moyens disposez-vous?

Votre tâche sera facile et il n'est pas besoin de brandir l'article 40 de la Constitution.

En effet, plusieurs taxes frappent le P. M. U. dont l'une — la plus faible — est répartie entre les éleveurs de chevaux de course mais aussi les éleveurs de chevaux de trait, donc de boucherie, et de chevaux de selle.

Cette répartition doit être effectuée, conformément aux dispositions de l'arrêté du 20 avril 1961 qui, je crois, n'est toujours pas publié au *Journal officiel*, par une commission créée en vertu d'un arrêté de juillet 1961.

Pour la bonne compréhension des opérations qui se sont déroulées en 1961, je me dois de fixer les effectifs en France des chevaux de course et des autres.

Nous possédons 19.000 chevaux de course et un cheptel de chevaux de selle — trait, boucherie, mulets, etc. — de 1.855.000 sujets.

Eh bien, mesdames, messieurs, vous serez certainement surpris d'apprendre que les crédits d'encouragement provenant d'une taxe sur le P. M. U. ont été répartis dans les conditions suivantes: 60,2 p. 100 aux chevaux de course et 39,8 p. 100 à l'élevage!

Le rapprochement entre les effectifs et la répartition du prélèvement est significatif: pour 98,5 p. 100 de l'effectif, 39,8 p. 100 du prélèvement; pour 1,5 p. 100, 60,2 p. 100 du prélèvement!

Certes, me direz-vous, le P. M. U. n'existe que grâce aux chevaux de course. Il est donc indiscutable que ceux-ci doivent bénéficier d'un pourcentage du prélèvement sans proportion avec la simple notion de nombre absolu.

Néanmoins, la disproportion inverse ne peut évidemment être aussi élevée que celle fixée par l'arrêté du 20 avril 1961.

Il ne faut pas oublier, en effet, que l'élevage donne non seulement des bêtes de trait, mais aussi, je l'ai déjà dit, de boucherie. Dans l'état actuel des choses, le déficit de la France en chevaux de boucherie est de l'ordre de 7 milliards d'anciens francs.

L'amélioration du cheval de boucherie permettrait, en quatre ou cinq ans environ, de réduire totalement ce déficit. Or cette amélioration est largement fonction d'une augmentation de la part du prélèvement sur le Pari mutuel qui revient à l'élevage.

Par ailleurs, il existe une autre taxe sur le Pari mutuel, bien plus importante celle-là, et entièrement réservée aux sociétés de course, donc aux chevaux de course.

Dans ces conditions, monsieur le ministre, vous pourriez obtenir que pour 1962 la répartition s'opère en fonction des nécessités de votre politique agricole qui se doit ici aussi de contribuer par un accroissement de la production chevaline à une reconversion possible de certaines terres en pâturages et à un plus juste équilibre de la production animale.

Je voudrais en outre présenter quelques observations d'ordre général qui ne seront que le résultat de l'échange de propos que vous teniez hier avec les producteurs du Nord.

L'impression qui domine et qui se traduit dans les faits est que la principale préoccupation de nos agriculteurs est d'être assurés d'obtenir des prix normaux pour leurs produits, des prix qui rejoignent ceux de Belgique, de Hollande, d'Allemagne ou d'Angleterre, pays qui ne sont, après tout, pas si éloignés de nos départements.

Vous dites à nos producteurs qu'ils seront assurés de participer à un partage normal des revenus nationaux lorsque le Marché commun fonctionnera, lorsqu'ils auront modifié les structures de leurs exploitations.

Ils vous font confiance et vous en remercient. Mais il y a l'immédiat, la période allant de 1961 et même des années antérieures, à l'application des prix européens. Alors, ils voudraient savoir si, dans le temps qui s'écoulera avant que ces événements ne portent leurs fruits — et la réforme des structures n'aura des conséquences que bien après l'entrée en vigueur du Marché commun — vous entendez laisser subsister une disparité entre l'évolution des prix industriels et celle des prix agricoles, du moins des prix des principaux produits.

Ils attendent du Gouvernement une politique de protectionnisme comme celle pratiquée chez nos voisins et non des décisions qui cherchent à éviter une augmentation du coût de la vie par une limitation des encouragements aux productions.

Ils sont d'accord sur les réformes de structure et sont même décidés à vous aider à les accélérer, mais dans ce domaine nous nous heurtons malheureusement aux difficultés que nous vivons en ce moment.

Alors que nous parlons de réformes de structure, alors que nous proposons aux jeunes agriculteurs une loi successorale agricole qui les libérerait de la crainte de ne pas disposer d'un capital suffisant pour le paiement des soultes à leurs cohéritiers en cas de partage, alors que nous leur laissons entrevoir la possibilité de n'avoir à se consacrer, dans le premier temps de leur établissement, qu'à l'amortissement des éléments mobiliers et du cheptel de leur exploitation agricole, alors que nous envisageons, dans cette Assemblée — et nous avons été suivis par l'ensemble de nos collègues — une attribution en jouissance qui leur permettrait d'obtenir le droit au bail sur les terres de leurs cohéritiers, je regrette que, dans le même temps, le Sénat ait, par deux fois, refoulé systématiquement ce projet.

Il sera probablement renvoyé à une commission mixte, si bien que ces jeunes agriculteurs seront déçus, après l'espoir qui leur avait été donné, d'apprendre que ces dispositions ne verront pas le jour. (Applaudissements.)

Nous présenterons bientôt une proposition de loi relative à la propriété culturale. J'en ai été nommé rapporteur par la commission et mon rapport sera bientôt déposé. Je ne veux pas être prophète, mais je crains fort que cette proposition ne rencontre également l'opposition du Sénat.

Nous avons voté une loi autorisant la création, dans chaque commune, d'un comité d'échanges amiables de biens ruraux. J'ai décidé de créer un comité d'échanges amiables intercommunal dans ma région. Il est en cours de réalisation et fonctionnera prochainement. Une telle réalisation nécessite malheureusement beaucoup de temps. Et surtout, les maires des petites communes ne sont pas suffisamment informés de cette loi très intéressante qui permet à tous les agriculteurs de procéder à des échanges de biens ruraux, sans avoir à supporter de frais de notaire, d'hypothèque, d'enregistrement ou de géomètre. Cette faculté n'a pas reçu la diffusion souhaitable dans les communes rurales, et je vous demande d'y remédier.

Je vous ai écrit aussi pour faire valoir que vous ne parviendriez à réformer la structure de nos exploitations agricoles que par la création d'un cadastre économique.

Certes, des commissions de remembrement fonctionnent. Mais vous pouvez arriver, bien avant leur instauration dans chaque commune, à provoquer de très nombreux échanges amiables qui amélioreront considérablement la structure des exploitations. A cet effet, il conviendrait donc que chaque commune dispose d'un cadastre économique.

Je vous ai posé une question à ce sujet. La réponse demandera sans doute une étude approfondie. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir y songer. Ce serait une des principales réformes susceptibles d'améliorer rapidement dans chaque commune le regroupement des terres et pâturages en domaines économiques d'une rentabilité supérieure à celle qu'ils peuvent avoir actuellement.

Enfin, monsieur le ministre, si vous entendez poursuivre une telle politique, vous devez demander la collaboration du ministre des finances, car c'est surtout sur le plan fiscal que son concours sera appréciable. En effet, aussi longtemps qu'il y aura des soultes, il faudra acquitter des droits d'enregistrement très importants, de l'ordre de 16 p. 100 de leur montant, pour maintenir l'exploitation agricole sur la tête d'un seul enfant, ce qui conduira les héritiers incapables de payer de telles sommes à partager les terres.

Il conviendrait plutôt de coordonner les deux politiques, celle qui entend laisser son unité à chaque exploitation agricole et celle qui frappe celui qui ne procède pas à sa division. Sur ce point, vous auriez une étude très intéressante à faire.

Enfin, vous pourriez songer à demander une réduction presque totale des droits d'enregistrement lorsque des ruraux achètent des terres avoisinant les leurs.

Tels sont les points de vue qu'il m'a paru nécessaire de vous exposer, monsieur le ministre. Vous viendrez prochainement dans mon département. S'il ne vous est pas possible de répondre aujourd'hui aux points que j'ai soulevés, je serais heureux que vous le fassiez lors de votre visite.

D'ici là, demandez au Gouvernement de tenir compte de la situation de notre région, traditionnellement la plus riche de France, acculée aujourd'hui au marasme, et j'en parle en connaissance de cause car je suis le trésorier de nombreux exploitants agricoles.

Seules les petites fermes, celles qui ont renoncé à se moderniser, disposent encore d'une certaine trésorerie. Toutes les exploitations de 40 à 65 hectares de la plaine des Flandres connaissent une situation difficile; les agriculteurs ne peuvent plus payer les fermages, pas plus que leurs charges sociales qui sont les plus élevées de France, auxquelles s'ajoute la taxe des wateringues.

Dans l'impossibilité de recourir aux prêts du crédit agricole, ils doivent emprunter chez les notaires à des taux prohibitifs et sont acculés dans une impasse dont ils ne voient pas comment sortir.

Je vous demande, monsieur le ministre, de tenir compte de ces considérations afin que ces agriculteurs, qui craignent aujourd'hui la faillite, espèrent demain, à nouveau, en un avenir heureux, nous évitant ainsi le retour aux tristes crises agricoles d'avant guerre. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Cance.

M. René Cance. Mesdames, messieurs, je limiterai mon propos sur le budget du ministère de l'agriculture à sa structure et à son orientation.

Bien qu'en augmentation en valeur absolue de 38 p. 100 sur les crédits votés l'année dernière, le montant du budget de l'agriculture, qui s'élève à 225 milliards d'anciens francs, ne représente qu'un peu plus de 3 p. 100 des dépenses du budget général.

Par ailleurs, si par rapport à 1961 les dépenses ordinaires accusent une augmentation de 40 milliards d'anciens francs, les différents crédits d'investissement, autrement dit les crédits de paiement des dépenses en capital, ne sont majorés que d'un peu plus de 22 milliards d'anciens francs.

Les autorisations de programme ne progressent, elles, que de 12 milliards d'anciens francs environ.

Si j'analyse les crédits de paiement pour 1962, j'observe que, sur un total de 81,4 milliards, 63,4 milliards résultent des autorisations de programme antérieurement accordées et 18 milliards seulement s'appliquent à des investissements nouveaux.

Nous nous trouvons donc en présence non pas d'un budget d'expansion mais d'un budget de stagnation.

C'est la première constatation qu'il convenait de faire afin de ramener à ses justes proportions l'effort que le Gouvernement prétend avoir accompli en faveur du budget de l'agriculture.

Certes, on m'objectera que des crédits de l'agriculture figurent dans d'autres budgets et c'est vrai mais, compte tenu de ce fait, l'ensemble des crédits budgétaires consacrés à l'agriculture ne dépasse guère 6 p. 100 du total des dépenses du budget général.

On conviendra que c'est peu, comparativement au total des dépenses militaires qui, sous toutes les formes — je n'invente pas ce chiffre — atteindront en 1962 deux milliards d'anciens francs...

M. Bertrand Denis. Et la superbombe soviétique ?

M. René Cance. ... c'est-à-dire presque le tiers des dépenses du budget.

M. Olivier Lefèvre d'Ormesson. Adressez-vous aux Russes.

M. René Cance. Vous ne pouvez pas contester ces chiffres ; ils figurent dans le budget.

M. Edmond Bricout. Combien coûte la superbombe soviétique ?

D'ailleurs, vous avez épuisé votre temps de parole.

M. René Cance. Pourquoi contester des chiffres qui sont vrais ?

Aux dépenses ordinaires du budget de l'agriculture, des majorations de crédits plus ou moins importantes sont prévues pour les moyens de service, pour l'apprentissage agricole, la prophylaxie des maladies des animaux, les calamités agricoles, le financement de l'assurance-maladie et des prestations sociales agricoles.

Mais sur les crédits de paiement des dépenses en capital, seulement 40 milliards d'anciens francs sur 81 milliards intéressent les petits et moyens exploitants agricoles.

C'est ainsi qu'on enregistre, pour les mesures nouvelles, 3 milliards pour les adductions d'eau, 1 milliard pour l'électrification, 200 millions pour l'hydraulique agricole, 200 millions pour la voirie rurale, 700 millions pour l'habitat rural, 450 millions pour l'apprentissage agricole.

Sur les 41 milliards restant, plus de 6 milliards n'ont pas à proprement parler de rapport avec l'agriculture. Il s'agit notamment du transfert des Halles de Paris ou de l'entretien des canaux dans l'Est, ou encore de travaux dont les crédits devraient figurer ailleurs qu'au budget de l'agriculture. C'est en particulier le cas de la construction de bâtiments administratifs ou scolaires et de leur équipement.

Le solde, soit 34 milliards, est affecté essentiellement au financement d'ouvrages et de travaux devant faciliter la politique de concentration agricole. Par exemple, les crédits destinés à l'aménagement des grandes régions agricoles, au remembrement, aux migrations rurales, absorbent près de 27 milliards.

L'analyse des mesures nouvelles des autorisations de programme permet de faire des constatations analogues. Sur un total de 92 milliards d'anciens francs, près de 15 milliards...

M. le président. Monsieur Cance, je vous ai signalé que les députés n'appartenant à aucun groupe avaient épuisé leur temps de parole.

C'est par pure bienveillance que j'ai autorisé certains orateurs isolés à intervenir pendant cinq minutes et ils ont tous respecté leur temps de parole.

M. René Cance. Vous me permettez aussi, monsieur le président, de faire une remarque.

N'estimez-vous pas regrettable et antidémocratique que le représentant d'un parti qui a obtenu 4 millions de voix aux élections législatives (Protestations à gauche, au centre et à droite) ne dispose que de cinq minutes dans la discussion du budget de l'agriculture ?

M. le président. Je vous répète que votre temps de parole est épuisé. Je vous demande donc de conclure.

M. René Cance. Je dirai, pour conclure, que le budget de l'agriculture exprime, dans son orientation générale...

Une voix à l'extrême droite. Des retombées radioactives !

M. René Cance. ... la volonté du Gouvernement d'accélérer la concentration agricole...

Plusieurs voix à droite, à gauche et au centre. Et les kolchozes ?

M. René Cance. ... en vue d'éliminer les 800.000 exploitations familiales jugées par lui non rentables.

M. Jean Poudevigne. Combien la Russie en compte-t-elle ?

M. René Cance. Les paysans travailleurs, les petits et moyens exploitants ne trouvent pas dans ce budget les moyens susceptibles d'améliorer leurs conditions de vie et de travail.

Telles sont les raisons pour lesquelles les députés communistes ne voteront pas votre budget. (*Applaudissements sur certains bancs à l'extrême gauche.*)

M. André Fanton. C'est une surprise.

M. le président. La parole est à M. Deshors.

M. Jean Deshors. Je vous dirai d'abord, monsieur le ministre, combien j'ai apprécié vos voyages effectués dans les différentes régions de France pour connaître, par des contacts avec les élus, les collectivités locales et la profession, les mesures à prendre en vue de résoudre le malaise agricole.

Vous auriez certainement pu, en consultant les textes législatifs et réglementaires intervenus depuis le 1^{er} janvier 1957 en matière agricole, et les discours, parfois maladroits, du Gouvernement, avoir l'impression que jamais le monde rural n'avait bénéficié d'autant de sollicitude de la part des pouvoirs publics.

Quant à l'effort financier — le budget de votre ministère l'atteste — il est important : de 1958 à 1962, il est passé de 76 milliards à 225 milliards d'anciens francs, non compris les 220 milliards nécessaires aux dépenses de résorption et d'exportation des excédents agricoles. Votre initiative n'en est que plus méritoire, et je vous en félicite.

Et pourtant, un malaise existe dans nos départements ruraux car, pendant longtemps, on a considéré les problèmes agricoles comme mineurs, la profession étant réduite à un rôle démagogique par suite d'initiatives gouvernementales mal étudiées et souvent partisans.

Les problèmes économiques sont certainement difficiles à résoudre et se retrouvent posés à chaque génération ; mais, les problèmes économiques concernant les paysans, c'est le domaine où l'homme doit avouer, malgré sa science, son humilité.

Face aux autres classes de la société qui ont vu, grâce au plein emploi et à l'expansion économique, leur niveau de vie et leur sécurité suivre l'évolution économique, seuls les agriculteurs ont vu leur revenu s'amoinrir et n'ont pas bénéficié de cette évolution.

Malgré une modernisation et un équipement qui ont permis des rendements supérieurs, par suite d'importations de choc

et de la baisse des prix à la production, l'agriculteur le plus endulé est aujourd'hui le plus endetté et sa situation est parfois tragique.

Cette situation est encore aggravée par la disparité existant entre les régions; l'agriculteur du Nord, par exemple, a un revenu trois fois supérieur à celui du Sud de la Loire. Gouvernement et profession doivent prendre conscience de ce problème du revenu agricole.

D'où il s'ensuit que l'aide à l'agriculture devra être relative tant en ce qui concerne les régions que les produits, afin d'éviter que les régions les plus riches continuent à s'enrichir et les plus pauvres à s'appauvrir.

Mais — et j'insiste particulièrement sur ce point — il ne s'agit pas là du problème du Bas-Rhône-Languedoc ou de quelques régions; cette question concerne toutes les régions de France que la politique de concentration industrielle a désavantagées. Il faut s'attacher à la résoudre, faute de quoi les manifestations reprendront.

Mais ma surprise est grande de voir que la majoration des crédits alloués pour l'alimentation en eau potable ne correspond en fait qu'à la majoration des prix des travaux.

Comment imaginer qu'il y aura maintenant à la terre de la population rurale et particulièrement de la femme dans les régions de montagne, si nous sommes obligés d'admettre qu'il faudra quinze ans pour réaliser des projets qui, souvent, sont étudiés depuis déjà plusieurs années?

Je n'aborderai pas le problème de la vulgarisation mais vos services savent bien, monsieur le ministre, que je suis hostile aux méthodes actuelles, responsables d'une démagogie dont la nation supportera les conséquences.

Quant aux foyers de progrès agricole, pourquoi en faire des contrôleurs supplémentaires des organismes de la profession? C'est, à mon avis, créer la division là où, grâce aux contacts entretenus par les organismes professionnels avec vos différents services sur le plan départemental, il y avait intérêt à rendre cette collaboration plus sincère et plus active dans une liberté librement tolérée.

L'Etat qui proclame sa fidélité à l'autodétermination et resserre son contrôle sur les initiatives de la profession n'est certainement pas d'époque; sa politique est celle de grand-papa.

Quant à la majoration journalière de 70 anciens francs pour améliorer les traitements des professeurs et des moniteurs des centres d'apprentissage agricole et ménagers agricoles, elle est complètement insuffisante quand on sait ce que coûte un simple élève de l'enseignement primaire. C'est une politique de misère à l'égard d'une formation qui a fait ses preuves.

J'espère, monsieur le ministre, que vous tiendrez compte de ces quelques observations et je vous en remercie à l'avance. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Deliaune.

M. Gérard Deliaune. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je tiens tout d'abord à vous rassurer: mon intervention sera brève, car les différents orateurs qui m'ont précédé ont traité tous les sujets intéressant l'agriculture.

Cependant, il en est un dont il n'a pas été question et qui est à mes yeux primordial. L'absence de M. le secrétaire d'Etat aux finances me prive d'une certaine satisfaction car c'est lui, en tant que grand argentier, qui est le mieux placé pour le résoudre.

Le but de ma présence à cette tribune était de lui faire connaître le sens des propos que j'ai tenus lors du débat sur la fixation des prix agricoles, le 11 octobre dernier. Je m'excuse, monsieur le ministre de l'Agriculture, de me répéter devant vous, mais c'est un sujet qui me tient à cœur et j'estime que plus on frappe sur le clou et plus on a de chances de le voir s'enfoncer.

Je désire attirer l'attention de M. le ministre de l'Agriculture sur les difficultés, je dirai même l'impossibilité où il se trouvera de faire respecter les prix des produits agricoles à la propriété. C'est une entreprise qui dépasse les hommes du fait que c'est le climat qui détermine cette production.

Je m'élève toujours contre les promesses qui ne peuvent être tenues. Elles aigrissent les gens, les révoltent et les poussent à des manifestations qu'on ne peut que déplorer.

Aussi, pour pallier cette impossibilité et après en avoir discuté avec de nombreux agriculteurs qui ont approuvé mon point de vue, je considère qu'il n'existe qu'une façon d'assurer une aide immédiate aux agriculteurs, c'est de leur permettre de se procurer les produits dont ils ont besoin pour leur exploitation à un prix qui soit en rapport avec leurs propres prix de vente.

C'est une aide qu'il faut leur accorder et qui, actuellement, n'est que de 10 p. 100 sur certains matériels.

C'est sur cette modique subvention que je veux attirer votre attention car elle est nettement insuffisante.

En l'absence de M. le secrétaire d'Etat aux finances, c'est à vous, monsieur le ministre de l'Agriculture, que je demande de porter ce taux à 20 p. 100 ou 30 p. 100 et de l'étendre aux engrais, aux produits anticryptogamiques, aux véhicules d'exploitation autres que les tracteurs, à la construction de citernes ou de silos individuels, etc.

Le budget de 1962 ne prévoit pas d'augmentation dans ce secteur. Le crédit inscrit de 245 millions de nouveaux francs est le même que celui de 1961.

Vous m'avez adressé, monsieur le ministre de l'Agriculture, à la suite de mon intervention, une aimable lettre dans laquelle vous me signaliez que vous n'aviez pu répondre à ma question au cours du débat mais que celle-ci faisait l'objet de vos préoccupations et que vous ne manquerez pas, dans un prochain courrier, de me faire connaître votre point de vue à ce sujet. Je vous en remercie infiniment et j'ose espérer que votre prochaine réponse m'apportera toute satisfaction.

J'aurais pu déposer un amendement, mais vous lui auriez probablement opposé l'article 40 de la Constitution.

Je préfère, monsieur le ministre de l'Agriculture, faire appel à votre logique, à votre bon sens pour donner à ma requête la suite positive qu'elle réclame et j'attends votre réponse avec confiance. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Dieras. (Applaudissements.)

M. Michel Dieras. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, avec notre rapporteur M. Gabelle, je pense que, s'il avait suffi de discussions et d'interventions pour résoudre tous les problèmes inhérents à la profession, il y a longtemps que les agriculteurs auraient gravi tous les échelons de notre société moderne et seraient parvenus à la première place. (Applaudissements.)

M. Albert Lalle. Ils auraient même crevé le plafond!

M. Michel Dieras. Mais, hélas! ce n'est encore qu'une chimère et il faut se rendre à la triste réalité puisque tous nos efforts communs et répétés tendent toujours à atteindre le but pour suivi: améliorer le sort des agriculteurs.

Tant par la presse que par la radio, le pays a pu suivre le déroulement des manifestations qui se sont renouvelées à un rythme et parfois avec une passion rarement atteints.

C'est le signe évident que le malaise agricole, que l'on persiste à ignorer dans certaines sphères, subsiste encore à l'état latent dans toute son ampleur.

Vous l'avez constaté peut-être amèrement il y a peu de jours en Bretagne et encore hier dans le Nord, monsieur le ministre. Je ne doute pas que, grâce à vos grandes facultés d'adaptation, vous n'en ayez reconnu toute la gravité et tiré les enseignements qui s'imposent.

Lors du déroulement des pourparlers de la « table ronde » qui se sont instaurés entre le Gouvernement et les leaders des organisations professionnelles agricoles aux mois de juin et juillet derniers, M. le Premier ministre avait fait connaître ses intentions. Mais le moins que l'on puisse dire c'est que les idées maîtresses qui y ont été développées faisaient nettement ressortir que les décisions envisagées étaient loin d'être suffisantes pour témoigner d'une volonté réelle de porter remède à la situation agricole; plus encore, elles confirmaient — pour reprendre les termes du président de la fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles — « que le Gouvernement a fait preuve d'une mauvaise volonté évidente ». Elle n'était même pas estompée par les demi-mesures difficilement et partiellement accordées.

A cela, rien d'étonnant lorsqu'on connaît le détachement des sphères gouvernementales à l'égard du monde paysan, détachement qui s'est manifesté ostensiblement lors de la suppression

par ordonnance de l'indexation des prix agricoles et aussi lors de la discussion de la loi de programme, de la loi d'orientation ou des différents budgets de l'agriculture.

Cette carence notamment affirmée lors de la suppression de l'indexation des prix, lors du refus de convoquer le Parlement à la demande de la majorité de ses membres ou enfin lors de l'opposition du Gouvernement à discuter, il y a un mois à peine, les propositions de loi de M. Boscary-Monsservin et plusieurs de ses collègues, parmi lesquels j'avais l'honneur de figurer, a été une grave erreur psychologique. Elle intervint et elle continue à produire son effet nocif à un moment où aucune des garanties d'un revenu minimum n'était et n'est encore contestée aux autres catégories de travailleurs.

Le dommage moral provoqué par ces cascades de décisions fut considérable. Il entretient depuis lors chez les agriculteurs un ferment de méfiance et d'inquiétude qui se transforme rapidement, parfois trop rapidement au gré de certains, en mouvement de révolte dont l'ampleur et la durée ont déjà à plusieurs reprises donné la preuve que la « chaîne de la colère » peut aussi, à l'occasion, servir d'instrument à ceux qui veulent vivre comme tout le monde.

A une époque où les vertigineux progrès scientifiques, techniques et économiques, s'accompagnent d'un profond désir de progrès social, ce n'est point par hasard que le monde rural a été retardé dans son évolution, paralysé dans le rajeunissement de ses structures, maintenu à un niveau inférieur.

Si ces graves anomalies tenaient à son caractère propre, il en aurait certainement à la longue triomphé lui-même, tout seul. Il a suffisamment montré, au cours de l'histoire, ce dont il était capable. Mais il est aujourd'hui tenté, non sans raison, de penser que les auteurs de la politique actuelle savaient ce qu'ils faisaient et voulaient ce qui s'est produit.

Entre une économie balancée et l'expansion industrielle, ils ont choisi cette dernière, et l'agriculteur a conscience qu'il la finance au détriment de l'amélioration de sa condition et souvent, même, par un recul de son niveau de vie.

Car, malgré les assurances données par le Gouvernement au cours de ces dernières années, et en raison, parfois, d'incidences diverses, il faut bien convenir que nos producteurs continuent à être bafoués et pénalisés dans leurs efforts par des prix à la production nettement insuffisants.

Les cours qui subissent ces dégradations étaient cependant dénoncés depuis longtemps par la profession agricole, et des cas typiques avaient été maintes fois dénoncés à cette tribune.

Qu'il me soit permis, à mon tour, de vous donner un exemple personnel.

En 1937, c'est-à-dire deux ans avant la dernière guerre, j'ai vendu trois tonnes de prunes à 10 francs le kilogramme, soit 30.000 francs. Cette somme m'aurait permis très largement, alors, d'acheter une traction avant Citroën ou quatre boucs de race limousine. Au contraire, à la récolte dernière, soit vingt-quatre ans après, il m'a été offert exactement le même prix au kilogramme des mêmes produits, c'est-à-dire que, cette fois-ci, pour une même récolte, si j'avais commis l'imprudence de la commercialiser, je n'aurais pu, avec la même somme de 30.000 francs, non seulement payer les frais de ramassage, mais encore moins bénéficier des mêmes possibilités qu'à cette époque.

Mais trop d'exemples ont déjà été donnés pour que j'aie la mauvaise grâce d'insister davantage sur le peu de rentabilité de la profession. Car le drame de l'agriculture tient aussi, pour une large part, dans des dotations bien trop faibles en faveur des investissements ruraux. Je sais bien que le volume global du budget de l'agriculture pour 1962 fait ressortir une augmentation de crédits. Mais cette augmentation, comparée aux besoins d'équipement rural, est bien faible et le taux de subvention accordé en capital aux collectivités est inférieur de 30 p. 100 à celui qui était communément alloué sous la III^e République.

C'est dire qu'il faut, de toute nécessité, que par ses actes, le Gouvernement permette de doter le monde rural d'un équipement de base et rétablisse rapidement l'équilibre susceptible d'assurer aux agriculteurs les avantages auxquels ils peuvent prétendre.

Mais quelles que soient les orientations données aux jeunes, le succès ne sera assuré que s'ils obtiennent l'équipement qui leur manque : routes, chemins, eau, force motrice, bâtiments, appelé à leur garantir un meilleur standing et une vie décente.

Ces améliorations, sur le plan local, ne peuvent être obtenues malheureusement que par des fonds d'Etat et sont fonction, bien évidemment, des crédits accordés.

Trop de fermes sont encore isolées au bout de véritables fondrières et nos municipalités rurales du Sud-Ouest, à très faible densité de population, comme la mienne, et aux ressources insignifiantes, se voient obligées de grever exagérément leur budget pour entretenir parfois trente kilomètres de chemins vicinaux pour une population de moins de 500 habitants.

Il y a seulement un quart de siècle, ces routes étaient considérées comme des chemins d'intérêt local. Elles sont devenues, à l'ère de la motorisation et du tourisme, de véritables voies d'intérêt public. On arrive ainsi à faire supporter aux seuls agriculteurs, par des impôts nouveaux, l'entretien d'un réseau routier dont ils sont les plus faibles usagers.

Nous savons, hélas ! que les taxes sur l'essence, primitivement destinées à alimenter le fonds d'investissement routier, ont été détournées en majeure partie de leur véritable affectation.

Il est grand temps de remédier à cet état de choses car les collectivités rurales, ployant sous leur lourd fardeau, ne peuvent plus, si elles ne sont aidées très substantiellement, supporter à elles seules des sacrifices aussi inégalement imposés.

En ce qui concerne l'alimentation en eau potable, il est évident que, modifiant les conditions de vie et de travail des agriculteurs, l'adduction d'eau présente un intérêt social et économique primordial. Il convient donc de prévoir dans un délai très bref ou tout au moins aussi rapproché que possible, des branchements soit sous forme individuelle, soit sous forme collective dans toutes les exploitations rurales.

C'est là une condition certaine du développement économique et un des moyens les plus intéressants de relayer l'énergie mécanique. Or dans beaucoup de cas les projets d'adduction d'eau sont particulièrement coûteux en raison, comme je le faisais remarquer précédemment pour les routes, de la faible densité des populations, de leur dispersion et du relief parfois très tourmenté du terrain qui oblige à réaliser la distribution en plusieurs étages et entraîne un allongement considérable des canalisations.

Compte tenu de ces difficultés, les adductions individuelles doivent être encouragées chaque fois que la desserte de l'exploitation ou du groupe d'exploitations auxquelles elles sont destinées ne peut être envisagée dans un proche avenir sur le réseau public.

La priorité donnée actuellement à ces installations est une excellente chose, mais là encore le taux de subvention et le manque de crédits sont souvent un obstacle à la réalisation des projets.

L'électrification en surface est elle-même loin d'être terminée et les premiers réseaux construits ne permettent pas de faire face aux besoins en force motrice. L'équipement reste donc à poursuivre dans de trop nombreuses collectivités.

Dans beaucoup d'entre elles, à peine un tiers de la population bénéficie de cet avantage. Dans mon seul département, près de 10 milliards d'anciens francs seraient encore nécessaires pour réaliser ces travaux d'extension et de renforcement et, si l'on compte que plus de deux mille habitants se servent encore de procédés archaïques pour assurer leur éclairage, il y a tout lieu de considérer que les sommes allouées sont bien loin de compenser les besoins réels.

Il en est de même pour tout ce qui touche à l'aide prévue pour l'amélioration de l'habitat rural.

L'état de vétusté des bâtiments est tel que, dans ce domaine, les travaux réalisés n'ont suivi que de très loin le rythme des besoins.

Mais je ne veux pas entrer plus loin dans les détails et je m'excuse même d'avoir été peut-être, aux yeux de certains, un peu long sur des sujets déjà bien souvent excellemment traités, notamment par mon collègue et ami M. Gauthier.

Mais avant de terminer, je rappellerai à M. le ministre de l'agriculture que non seulement les sommes investies par l'Etat sous forme de subventions pour ces différents équipements représentent un enrichissement précieux du patrimoine national en améliorant la santé publique par l'hygiène et le confort et en accroissant les rendements agricoles, mais encore qu'elles sont récupérées par l'Etat à 90 p. 100 sous forme d'impôts, frappant les salaires, les travaux et les fournitures se rapportant aux ouvrages principaux et aux installations intérieures des particuliers, dans le domaine de l'adduction d'eau, de l'électrification ou de toute autre forme de travaux s'appliquant à l'habitat rural.

Un double effort doit donc être demandé à la nation si elle veut encore sauver le monde rural, un effort intellectuel de réflexion sur le plan économique et social et un effort financier nettement accru dans le cadre des options budgétaires.

Malgré la conjoncture internationale actuelle, et peut-être même à cause de cela, le Gouvernement se doit de travailler en plein accord avec ceux qui ont la charge de représenter le monde rural.

En effet, il est impératif pour le pays de pouvoir compter sur cette fraction laborieuse, trop souvent négligée, qui, cependant, a consenti au cours des siècles tant de sacrifices pour conserver à la nation son bien-être, sa santé morale, son équilibre et sa sécurité. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Grussenmeyer. (Applaudissements à gauche et au centre.)

M. François Grussenmeyer. Je ne vous apprendrai rien, monsieur le ministre, en vous disant que la surabondance de fruits à noyaux a provoqué cette année, faute d'organisation des marchés, une chute verticale des prix et que, par suite des restrictions imposées par les décrets d'application de la loi contre la lutte anti-alcoolique, des milliers de tonnes de fruits ont pourri à même le sol.

Inutile de souligner l'amertume ressentie par nos populations paysannes devant ce gâchis aussi révoltant que ridicule. C'est bien dommage en tout cas pour l'économie du pays.

Nos voisins d'outre-Rhin, aussi soucieux que nous de la santé publique, ont consenti, à titre exceptionnel, un assouplissement de la législation qui se révèle bénéfique pour leur économie. N'aurait-on pas pu accorder chez nous une tolérance semblable ?

Permettez-moi de vous citer un autre exemple. En raison de la sécheresse persistante, les pommes, bien que saines et parfaitement formées, n'ont pas toujours atteint le calibre 20 imposé pour l'exportation. Cette disposition rigoureuse interdit l'exportation de bons et beaux fruits. Les Italiens et les Hollandais moins rigoureux sur les textes, mais plus commerçants, autorisent l'exportation de pommes jusqu'au calibre 18.

Outre-Rhin, il y aurait des possibilités d'exportation si vous acceptiez exceptionnellement, pour 1961, de reconsidérer votre réglementation peut-être trop sévère. Les textes actuels qui empêchent les Français seuls de fournir leur clientèle des pays du Marché commun, créent un certain malaise et mettent les coopératives fruitières dans une situation très embarrassante.

Et puisqu'il faut bien choisir ce qu'il y a de plus important dans le volumineux recueil des doléances paysannes, permettez-moi de revenir rapidement sur un problème déjà abordé à cette tribune, celui des adductions d'eau.

La loi de programme du 30 juillet 1960 prévoyait que 200 millions de subventions seraient affectés budgétairement chaque année au titre des adductions d'eau potable.

Cependant, ces 200 millions ne permettent pas de subventionner les 600 millions de travaux annuels prévus par la même loi de programme, mais seulement 500 millions, avec un taux de subvention de 40 p. 100.

C'est pourquoi les 100 millions restant furent subventionnés en 1961 moitié par les collectivités, moitié par le fonds de développement des adductions d'eau.

Bien que les crédits inscrits pour 1962 au chapitre 61-60 au titre des subventions d'équipement par le génie rural — alimentation en eau potable — soient portés cette année à 220 millions — 200 millions en loi de programme et 20 millions en opérations nouvelles — j'aimerais beaucoup que M. le secrétaire d'Etat aux finances, tout comme l'année dernière, prenne l'engagement formel d'autoriser les collectivités, ou mieux encore, le fonds de développement des adductions d'eau, à faire l'appoint des 30 millions nécessaires pour réaliser les 600 millions de travaux.

L'alimentation en eau potable de nos villages revêt un caractère d'urgence. Si nous voulons en effet maintenir à la terre, le jeune paysan, et surtout, la jeune paysanne, il faut lui offrir un minimum de confort, dont l'eau courante est le premier principe, la nécessité et l'obligation.

J'ai le privilège de représenter une très belle région d'Alsace, mais qui semble avoir été oubliée. Si dans certaines régions où l'eau est rare, l'adduction d'eau présente un problème difficile et onéreux, dans le canton de Woerth, par exemple, les sources sont là, et il est étrange que plus de la moitié des villages ne soient pas encore dotés de l'eau courante.

Aussi bien pour les fruits que pour l'eau, l'effort que je vous propose, monsieur le ministre, n'est pas si terrible. En l'accomplissant, vous vous assurerez, à mon compte, la gratitude d'une population laborieuse dont la fidélité au pays n'a jamais pu être mise en doute. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Buron. (Applaudissements à gauche et au centre.)

M. Gilbert Buron. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, une fois n'est pas coutume : aujourd'hui, en sept minutes, je saisis l'occasion qui est souvent prise par les agriculteurs du dimanche, dont certains, chaque semaine, au lieu d'apporter de sages conseils, se livrent à leurs concerts habituels de critiques.

Simplement, je formulerais quelques suggestions et présenterai plusieurs observations ; le reste, si vous le voulez bien, monsieur le ministre, nous vous aiderons à le faire.

Ce budget de l'agriculture, c'est au fond le baromètre des intentions gouvernementales. Il est bon, il est important, et chacun vient de le reconnaître. Il comporte sans doute quelques insuffisances qui appellent notre attention, et il est bien évident qu'il ne résoudra pas à lui tout seul les multiples et complexes problèmes posés aux exploitants agricoles.

Si je me hasarde à en parler, c'est sans doute que le sujet m'est assez familier et que les réalités me sont apparues très tôt. L'expérience m'a appris que le métier d'agriculteur n'est pas facile. Mais dans la diversité des exploitations, il y a deux sortes d'exploitants, les bons et les mauvais, un point c'est tout !

Le succès de l'entreprise, face aux impondérables nombreux, dépend surtout de l'homme et de son foyer.

Il y a — personne ne peut le contester — de petites exploitations qui sont rentables et d'autres beaucoup plus importantes qui ne le sont pas.

Je n'aime pas entendre dire dans les discours officiels qu'il y a trop de petites exploitations.

Le rôle de l'Etat est d'encourager les associations et d'accorder en priorité son aide à ceux qui feront un effort collectif et raisonnable plutôt que de tenter de sauver ceux qui se mettent, au départ, dans une position de naufragés.

L'Etat doit aider et sauver ceux qui le méritent, mais il ne peut se substituer à tout le monde. (Très bien ! très bien ! au centre.)

J'ai parlé, il y a un instant, du foyer de l'exploitant. Sachez qu'en raison de ses charges, les mérites de la femme rurale sont immenses.

Ah ! si vous pouviez annoncer, monsieur le ministre de l'agriculture, qu'en l'espace de quelques années notre politique de restauration de l'habitat des ruraux comportera nécessairement l'achat de la machine à laver et du frigidaire...

M. François Grussenmeyer. Très bien !

M. Gilbert Buron. ...vous auriez, à coup sûr, réglé près de 50 p. 100 du problème rural, en apportant au moins le confort dans nos campagnes !

J'énumérerai rapidement les chapitres où l'effort doit être accentué : en matière de voirie rurale, bien sûr, comme en matière d'adductions d'eau, qu'elles soient collectives ou individuelles. Mes collègues en ont déjà longuement parlé : faites en sorte, monsieur le ministre, que la cadence prévue de 600 millions de nouveaux francs soit au moins maintenue pour cette année, et donnez-nous l'assurance que toutes dispositions sont arrêtées, conformément aux engagements pris devant cette assemblée par M. Giscard d'Estaing, secrétaire d'Etat aux finances, pour que le fonds national puisse apporter à coup sûr les 30 millions de francs supplémentaires. Faire en sorte également que le régime de croisière d'un milliard de nouveaux francs soit rapidement atteint.

Je passe très rapidement sur les dotations prévues aux différents chapitres ; les rapporteurs ont apporté d'utiles observations à ce sujet.

Je désire cependant marquer un arrêt sur les crédits affectés à l'enseignement agricole, et tout spécialement sur l'aide accordée aux maisons familiales d'apprentissage ménager agricole.

L'utilité de ces centres n'est plus à démontrer. Leur qualité est parfaitement reconnue, et le nombre des élèves croît très

rapidement. L'indemnité journalière passe, certes, à 2,75 nouveaux francs par jour et par élève, mais elle reste très inférieure aux besoins qu'impose un fonctionnement normal.

Mlle Dienesh indiquait ce matin que l'objectif de 6 nouveaux francs était à atteindre. Encore convient-il de souligner qu'à ce stade, nous serons loin de l'aide accordée à l'enseignement technique.

Il conviendrait également — le budget étant heureusement voté en temps utile — que les versements correspondant à cette indemnité soient effectués beaucoup plus rapidement, car, actuellement, les établissements que je viens de citer perçoivent seulement les subventions du premier trimestre. J'avoue, en connaissance de cause, que ce retard nuit au bon fonctionnement de ces centres ruraux qui, comme vous le savez, pratiquent l'enseignement par alternance.

J'ai noté dans le budget une autorisation de programme en forte augmentation pour le remembrement. Mais il faut aussi que, parallèlement, les crédits pour travaux connexes soient augmentés plus rapidement en raison de l'importance croissante des travaux à effectuer. Cela, d'éminents collègues n'ont pas manqué de le souligner.

L'ensemble des dispositions financières prévues dans le budget de l'agriculture montre bien l'effort que fait le Gouvernement en faveur du monde rural.

Les rapporteurs du budget du F. O. R. M. A. ont rappelé la masse budgétaire importante qui était mise à la disposition de cet organisme, mais encore faut-il que ces crédits soient utilisés dans le sens d'un large soutien aux producteurs, sans pour autant permettre à certains spéculateurs de monter d'étranges opérations.

Vous avez, monsieur le ministre de l'agriculture, une bataille à mener sur tous les fronts : découvrir de nouveaux débouchés et orienter les productions en fonction de ceux-ci ; mener des négociations difficiles au niveau du Marché commun ; trouver une solution à la braderie et à la surenchère, au dumping que pratiquent les nations disposant d'excédents ; et enfin mener un combat psychologique, afin de convaincre les agriculteurs.

Ces tâches énormes sont à votre dimension. Elles sont toutes là. Mais nous sommes de ceux qui ne cherchent qu'à vous aider. Construire, c'est notre mission. Le contraire nous mènerait au néant.

Les obstacles sont nombreux. Peut-être pourriez-vous continuer votre croisade d'information, non plus seulement à l'échelon régional, mais sur le plan national, en direct avec les ruraux, chaque semaine pendant cinq minutes, à la manière d'un commentateur cennu. (*Sourires.*)

Faites ce que vos prédécesseurs n'ont pas pu réaliser. Les ruraux attendent d'être informés. Le dialogue, sans doute, ne fait que commencer. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Boseher. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Michel Boscher. Monsieur le ministre, votre budget, on l'a déjà dit, je le répéterai à mon tour, offre, c'est certain, plusieurs motifs de satisfaction.

Tant la hausse des dépenses de fonctionnement que celle des dépenses d'équipement et d'investissement, qui représentent une majoration de 38 p. 100 par rapport à l'année dernière, constituent un effort considérable dont il serait bon du reste, je le dis en passant, que la profession se rendît compte.

Si l'on y ajoute les 1.500 millions de nouveaux francs représentant la subvention de l'Etat versée au F. O. R. M. A., on s'aperçoit que les fameux transferts dont il a été beaucoup question pendant ces dernières semaines sont en passe de devenir réalité.

Cette action profonde à long terme, vous avez, monsieur le ministre, cent fois raison de la mener.

M. Desheizeaux évoquait cette trop longue période où l'activité principale des ministres de l'agriculture était d'aller présider des comices agricoles en prononçant des paroles de consolation ou des paroles lénifiantes.

L'agriculture végétait alors derrière la barrière d'un protectionnisme institué par M. Méline, et nul, il faut bien le dire, ne se souciait de lui ouvrir la voie du progrès technique, de la modernisation et de l'enseignement, seuls capables de la mettre en état de devenir ce qu'elle doit être : une branche vivante et progressive de l'économie nationale.

Grâce soit donc rendue au Gouvernement d'avoir pris le problème comme il devait être pris, à savoir s'attaquer aux causes profondes bien plus qu'aux effets.

Est-ce à dire, monsieur le ministre, que cette thérapeutique ne doive pas s'accompagner d'une médication d'attente, d'un remède roboratif permettant à l'agriculture d'atteindre l'époque où les réformes profondes feront sentir leurs résultats ?

C'est évoquer, bien sûr ! le problème des prix. Je ne serai pas le premier ni le dernier à cette tribune à le faire.

Et je sais, nous savons tous, que ce problème n'est pas simple et qu'outre l'aspect interne de la question, qui est de conserver un certain équilibre entre les prix à la production et les prix à la consommation, nous sommes confrontés, qu'on le veuille ou non, avec des problèmes infiniment plus vastes, avec les problèmes internationaux énumérés ici même tout à l'heure : prix mondiaux, politique de dumping de certains pays, difficulté de trouver des débouchés, même — et peut-être surtout — chez nos partenaires de l'Europe des Six, tout cela est vrai et je mesure parfaitement la difficulté d'en trouver une solution.

Soit dit en passant, les conseillers sont nombreux et irresponsables, qui débudent leurs propos par la phrase bien connue : « Il n'y a qu'à... ».

S'il « n'y avait qu'à... », monsieur le ministre, je suis persuadé que vous auriez trouvé par vous-même la solution.

Je me permettrai aujourd'hui d'évoquer brièvement trois problèmes qui se rattachent à cette question des prix, et ceci sous deux aspects assez différents.

Le premier, c'est la question maintes fois évoquée de la fixation des prix de la betterave à sucre.

Je sais, c'est l'évidence, que le marché mondial du sucre est dans le marasme, puisque le prix international de cette année s'établit à 0,24 nouveau franc, contre 0,84 nouveau franc en France. Il est donc impossible de distraire le problème des prix du contexte du marché mondial.

Je sais aussi que se pose à la France en ce domaine le problème particulier du sucre produit dans les Antilles et à la Réunion, départements où cette production représente l'essentiel de l'activité économique.

Mais il me paraît que le système actuel qui fait en réalité jouer une sorte de péréquation à l'encontre des seuls planteurs français est un mauvais système. Une solidarité doit exister à l'égard de nos compatriotes d'outre-mer, je ne le conteste point, mais encore faudrait-il que cette solidarité s'étende à toute la population française bien plus qu'aux seuls planteurs de betterave.

J'ajoute du reste — ceci est une parenthèse — que la solution de ce problème dépend en grande partie d'une certaine reconversion de l'économie de ces départements d'outre-mer sous-développés industriellement, et trop axés sur une seule production.

M. Bertrand Denis. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Boseher ?

M. Michel Boscher. Volontiers.

M. Bertrand Denis. Je désire simplement indiquer, mon cher collègue, que certaines régions n'ont ni la possibilité, ni même le droit de cultiver la betterave à sucre. Comme elles n'en produisaient pas dans le passé, elle ne bénéficient pas de contingents.

La solidarité ne peut donc être nationale, puisque la production n'est pas nationale.

M. Michel Boscher. Mon cher collègue, j'entends bien votre remarque. Je reviendrai sur ce sujet dans la suite de mon exposé, mais je vous répondrai pour l'instant que le système même du contingent est tel que certains producteurs se trouvent défavorisés parce qu'ils sont installés dans des régions où la qualité du sol ou du climat n'a pas permis une production normale, et que le système du contingent les fait participer au-delà de la mesure à cette espèce de péréquation, à cette sorte d'amende que l'on inflige actuellement à l'ensemble des producteurs de betteraves à sucre.

Au reste, monsieur le ministre, dans une question écrite, trop récente pour que vous ayez eu le temps d'y répondre, j'évoquais ce problème. Il se pose, monsieur Bertrand Denis, d'une manière particulièrement dramatique pour les planteurs de certaine région que je connais bien, ici mienne, celle de l'Île-de-France, où la culture de la betterave à sucre est traditionnelle, où les installations de sucrerie et distillerie sont

importantes, où l'assolement oblige à cette plantation. Cette région n'a malheureusement pas le même rendement que les grandes plaines du Nord, surtout en année sèche, comme ce fut le cas lors de la récente campagne, et le système actuel de rémunération frappe durement ces cultivateurs qui, je le disais tout à l'heure, cette année en particulier, n'ont pas atteint leur contingent.

La profession, vous le savez, a défendu devant vous, monsieur le ministre, le principe dit de l'individualisation des excédents. Je pense, en effet, qu'une méthode qui décomposerait la production sucrière entre la partie nécessaire à la consommation intérieure de la France et les excédents, ceux-ci répartis en deux tranches suivant qu'ils sont destinés aux pays de la zone franc ou à l'étranger, je pense, dis-je, que cette méthode aboutirait à une plus juste rémunération sans, pour autant, coûter des sommes par trop importantes à l'Etat. La cotisation de résorption demandée pour les tranches destinées à l'exportation, soit dans la zone franc, soit à l'étranger, couvrirait, au même taux qu'aujourd'hui, les charges résultant de la différence de cours. Les productions des départements d'outre-mer, seules, devraient faire l'objet d'une subvention particulière que paieraient en définitive — ce serait là la véritable solidarité — l'ensemble des habitants de ce pays.

Il m'intéresserait, monsieur le ministre, de connaître vos vues sur cette question.

Le second problème que je veux aborder est lié à ce que j'appellais tout à l'heure le « médicament roboratif », car il influe sur les prix, mais aussi fait partie de la thérapeutique à effets lointains, car il s'insère dans la question de la réforme des circuits de distribution.

Je veux vous entretenir pendant quelques instants d'un problème qui peut paraître particulier. Mais la solution apportée à ce problème aura, je crois, une grande influence sur le développement des nouvelles techniques de vente.

Votre prédécesseur, monsieur le ministre, connaissait bien le problème du marché de ventes aux enchères, de ventes au cadran des fruits et légumes de Monthléry. J'avais eu, hélas ! l'occasion de l'en entretenir à plusieurs reprises.

Je n'entrerai pas aujourd'hui, bien sûr, dans les détails. Il faut cependant que vous sachiez que ce marché, le seul de la région parisienne pratiquant la vente au cadran, fut créé à l'instigation de votre ministère et de celui de l'industrie et du commerce, les premières études dataient déjà de 1953.

Géré par une S. I. C. A., les frais de construction en furent, pour une large part, supportés par le crédit agricole, sous forme d'emprunt, l'autre partie étant financée par la ville de Monthléry, lieu d'installation de ce marché.

La situation de ce marché, après deux ans d'exploitation, laisse présager un succès à long terme, c'est certain. Malheureusement, il a été installé à une époque où les conditions climatiques ont été désastreuses. Il a commencé à fonctionner dans cette fameuse année de grande sécheresse qui a engendré, bien entendu, une sous-production et, par conséquent, des difficultés dans la recherche d'une clientèle de vendeurs et d'acheteurs. Puis, il est tombé, si je puis dire, dans l'excès inverse : une saison de haute pluviosité, où l'abondance des marchandises, des fruits et des primeurs en particulier, rendait toute vente fort difficile.

Tout cela a fait qu'il n'a pas encore trouvé son équilibre financier, auquel il va d'ailleurs peut-être parvenir. Ajoutez à ces difficultés les pressions de toutes sortes exercées par certains intermédiaires sur les producteurs maraîchers de la région parisienne pour qu'ils boycottent ce marché et vous comprendrez les raisons qui ont engendré un déficit de fonctionnement. Ce déficit n'a pas permis le remboursement des annuités dues à la ville de Monthléry, qui se trouve ainsi en situation difficile et dont le maire et les adjoints viennent de démissionner. Localement donc, cette affaire fait grand bruit.

S'il ne s'était agi que d'un problème local, je me serais gardé de l'évoquer à cette tribune. Mais je vois dans cette affaire un symbole. Si, par manque d'une aide financière de démarrage, sollicitée vainement tant par la S. I. C. A., par le préfet, par la ville de Monthléry, que par moi-même auprès de votre prédécesseur, ce marché devait fermer faute de secours, ce serait un coup très rude, croyez-le, porté à la commercialisation des produits de la terre par et pour les producteurs eux-mêmes. Ce serait la justification de tous ceux qui ont prédit, d'une manière trop souvent intéressée, la catastrophe. Ce serait la fin d'une belle espérance.

M. Jacques Raphaël-Leygues. Très bien !

M. Michel Boscher. Je vous conjure donc aujourd'hui avec solennité, monsieur le ministre, de revoir cette affaire. Vous avez en main le rapport de M. l'inspecteur général Margarit, qui est favorable à la survie de ce marché. Je suis à votre disposition, bien sûr, pour vous fournir d'autres éléments.

Sauvez ce marché, monsieur le ministre, vous agirez ainsi dans l'intérêt des producteurs de fruits et légumes de la région parisienne et dans celui de la réforme de la distribution des produits de la terre.

J'aborde un dernier problème, mineur peut-être, mais lié également à la réforme des circuits de distribution, celui de la modernisation des abattoirs.

J'ai appris avec quelque étonnement que le « planning » de cette modernisation une fois établi, les crédits affectés à la Seine-et-Oise, dont il est inutile de souligner la densité démographique, étaient limités à cinq abattoirs.

J'ai aussi appris incidemment, par une lettre de vos services, que parmi les abattoirs retenus pour bénéficier de ces crédits de modernisation ne figurait pas celui de la ville de Corbeil, pourtant siège d'une sous-préfecture.

J'ai été d'autant plus étonné, pour ne pas dire choqué, de cette décision, que cette lettre adressée par vos services à la municipalité de Corbeil, pour l'informer qu'elle ne pouvait prétendre en aucun cas à ces crédits de modernisation, fait état d'arguments vraiment extraordinaires.

En effet, vos services indiquent officiellement qu'il n'est pas nécessaire d'installer des abattoirs dans la région de Corbeil-Essonnes — cet arrondissement compte 600.000 habitants et constitue donc un marché convenable — et que les bouchers détaillants peuvent se ravitailler à Etampes, Melun, voire Paris.

A une époque où l'on parle de décentralisation et où l'on cherche à installer les abattoirs près des lieux de production — le sud de la Seine-et-Oise en est précisément un — il est aberrant d'écrire dans une lettre officielle que les détaillants peuvent se ravitailler à Paris. Cela revient à dire que la viande sur pied sera envoyée des régions productrices de la Seine-et-Oise vers Paris pour revenir ensuite sous forme de carcasses à quelques kilomètres du lieu de l'élevage.

Vraiment, je ne comprends pas. Je vous demande, monsieur le ministre, de nous donner quelques éclaircissements sur la manière dont le plan de modernisation des abattoirs a été élaboré et, surtout, de nous dire si, dans la mesure où certaines erreurs regrettables existent — celle-là en est une, mais il en existe peut-être d'autres — un nouvel examen de ce plan ne s'impose pas.

Si vous pouviez, sur ces trois problèmes précis, en particulier sur les deux derniers, me donner une réponse, je vous en saurais gré et sans doute l'Assemblée avec moi. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Lalle. (Applaudissements à droite.)

M. Albert Lalle. Monsieur le ministre, rassurez-vous, je ne vous infligerai pas un nouveau discours. Je sais, par expérience, qu'à l'occasion de la discussion de ce budget on peut parler de tout. Mais je ne commettrai pas cette erreur.

Je m'associerai, certes, aux observations et aux demandes présentées par les différents rapporteurs, mais je me contenterai de vous poser quelques questions. J'espère, en revanche, obtenir de vous une réponse précise sur chacune d'elles.

Voici ma première question : quelles mesures le Gouvernement envisage-t-il pour résoudre le problème de la production betteravière de 1961 ? Le prix en est-il définitivement fixé ? Se rapproche-t-on du prix moyen du Marché commun ? Quel est le montant de la taxe de résorption ? La totalité de la récolte sera-t-elle travaillée ?

J'insisterai, monsieur le ministre, sur ce dernier point. On ne peut laisser pourrir dans les champs l'excédent d'une récolte ; c'est une erreur économique. Or qui sait, dans cette hypothèse, comment cet excédent pourra être utilisé ?

Une chose est certaine : si l'on veut maintenir la paix dans nos campagnes, on n'a pas le droit de commettre certaines fautes et certaines erreurs politiques. De cela, la rue de Rivoli doit être persuadée. (Applaudissements à droite.)

D'autre part, en ce qui concerne l'avenir, le Gouvernement envisage-t-il le dépôt d'un projet de loi qui définisse une fois pour toutes les droits et les devoirs des producteurs métropo-

litains et des producteurs d'outre-mer ? On ne peut à la fois contingenter et exiger une lourde taxe de résorption. Il faut savoir choisir ; il faut aussi savoir demeurer juste.

Ma deuxième question, monsieur le ministre, concerne la taxe sur les textiles nationaux. Celle-ci, fixée à 0.45 p. 100 en 1961, sera-t-elle maintenue au même taux et la ventilation de cette recette sera-t-elle la même qu'en 1961 ? La fraction versée au F. O. R. M. A. et réservée aux productions de lin et de chanvre sera-t-elle intégralement versée aux intéressés, malgré le changement de structure du F. O. R. M. A. ? Ne croyez-vous pas, monsieur le ministre, qu'il serait plus heureux de recréer un compte spécial qui recevrait la totalité de ce crédit et serait placé sous le contrôle d'un comité de gestion officiellement désigné ?

Cette méthode me semblerait plus normale et plus sûre pour les bénéficiaires.

Ma troisième question concerne la subvention relative au matériel agricole.

Oh ! bien sûr, je m'associe à tous ceux qui désirent voir cette subvention retrouver sa forme première, c'est-à-dire le taux de 15 p. 100 et la suppression de plafond. Mais il est un autre point sur lequel je voudrais insister et qui s'adresse plus au ministre des finances qu'à vous, monsieur le ministre de l'agriculture.

Il s'agit de la liste des matériels bénéficiant de la subvention. Elle doit être revue. Il y a là une situation invraisemblable. Il peut exister, en effet, des matériels nouveaux. Par ailleurs, certains matériels qui, à l'origine, étaient inclus dans cette liste, n'y figurent plus. Pour quelle raison ? Il est inadmissible par exemple — je m'excuse de citer ce cas — que dans le domaine viticole on subventionne l'achat d'une cuve en bois et non celui d'une cuve en ciment. Combien d'autres exemples pourraient être cités !

M. Jean Poudevigne. Très bien !

M. Albert Lalle. Il serait heureux qu'un peu de bon sens — j'espère qu'il en existe encore dans certains milieux administratifs — permette de régler ces problèmes considérés comme secondaires par certains services nationaux, mais qui heurtent profondément le monde rural.

M. Pierre Grasset-Morel. Très bien !

M. Albert Lalle. Nous aimerions savoir — ce sera ma quatrième question — à quelle date vous envisagez le dépôt d'un nouveau projet de loi sur les prix d'objectif. Il serait heureux, me semble-t-il, que ce projet puisse être déposé avant le 15 novembre afin d'en permettre la discussion pendant la navette budgétaire.

Quant à ma dernière question, monsieur le ministre, je vous prie de n'y voir aucun mauvais esprit.

M. le ministre de l'agriculture. Oh !

M. Albert Lalle. On a beaucoup parlé depuis quelques années et surtout depuis quelques mois de la mise sur pied d'une véritable politique agricole. Je sais, monsieur le ministre, que c'est là votre vœu le plus cher.

Combien de discours avons-nous déjà entendu dans cette Assemblée — ce n'est pas cette journée qui me démentira — à la radiodiffusion et dans toutes les manifestations officielles !

Ma question est simple : votre ministère dispose-t-il des moyens nécessaires à l'édification d'une telle politique, à la fois sur le plan du personnel et aussi sur celui des moyens d'intervention ?

Votre budget de 1962 est, certes, meilleur que les précédents, mais est-il suffisant pour réaliser ?

M. Henri Duvillard. Il ne l'a jamais été !

M. Albert Lalle. Vous envisagez également, monsieur le ministre, la réorganisation de votre maison. C'est une heureuse idée que l'on a évoquée bien souvent. Mais permettez-moi à ce sujet de vous rappeler ce que disait un grand homme politique : « Il faut, certes, aller vers l'idéal, mais il faut toujours tenir compte du réel. » (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Hanin. (Applaudissements à droite.)

M. Raymond Hanin. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, rapporteur désigné par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, de la proposition de loi déposée sous le n° 1427 par notre excellent collègue M. Boscardy-Monssé, je n'ai pas eu, au cours de la session spéciale du Parlement, l'occasion d'exprimer les sentiments de mes mandants, le redoutable article 40 de la Constitution m'en ayant empêché.

Aussi, aujourd'hui, profiterai-je de la discussion du budget de l'agriculture pour lancer — brièvement, rassurez-vous — un appel pressant en faveur des vieux agriculteurs qui, n'ayant pu cotiser à la retraite en raison de leur âge, se voient contraints d'abandonner leur train de culture, alors qu'ils sont souvent sans ressources.

Vous appartenez comme moi, monsieur le ministre, à ce département de la Haute-Marne dont l'équilibre économique est assuré en partie grâce au travail et à la ténacité de nos paysans, dont vous savez qu'ils sont des sages et que, s'ils revendiquent parfois, ce n'est pas sans raison.

Parmi les mesures qui ont été prises en leur faveur par le Gouvernement, je m'étonne de n'en pas trouver en ce qui concerne les vieux exploitants qui, étant donné leur âge au moment de leur cessation d'activité, n'ont pu verser les cotisations de cinq années exigées pour donner droit à la retraite vieillesse, avec tous les avantages qu'elle comprend et spécialement, depuis l'an dernier, le bénéfice de l'assurance maladie.

La justice la plus élémentaire voudrait qu'on leur donnât la possibilité de racheter ces cotisations, comme le permet la loi dans d'autres secteurs de l'économie.

Certes, j'apprécie l'amélioration proposée par le Gouvernement en matière de franchise de cette assurance maladie. Cette mesure est de nature à aider les ruraux, en particulier les familles nombreuses, au moment de la reprise, par les jeunes, des trains de culture.

Personnellement, je pense que si vous voulez que les anciens cultivateurs cèdent plus tôt à leurs enfants leurs exploitations, il faut leur donner la possibilité de vivre plus décemment au lieu de les obliger à se contenter des 8.000 à 10.000 anciens francs par mois qui leur sont consentis. En effet, dans l'état actuel des choses, un cultivateur retraité dont le revenu annuel ne dépasse pas 201.000 francs s'il est célibataire ou 258.000 francs s'il est marié ne peut prétendre percevoir que l'allocation de 34.000 francs plus la retraite complémentaire que nous venons de voter, soit 17.000 francs, et enfin l'allocation servie par le fonds de solidarité, d'un montant de 42.000 francs, soit, au total, 93.000 anciens francs par an !

Dans de telles conditions, s'il est malade, il ne peut pour se soigner que recourir à l'assistance médicale gratuite. Encore faut-il qu'il soit admis par les commissions cantonales qui, souvent, lui refuseront cet avantage, par principe et précisément parce qu'il est cultivateur.

M. Picquot, député de Meurthe-et-Moselle et président de la mutualité sociale agricole de ce département, m'a chargé, avec d'autres collègues, de vous demander de vouloir bien réexaminer cette importante question. En fait, elle pose, avant tout, le problème de la regrettable exclusion actuelle du bénéfice de la couverture assurance-maladie des vieux agriculteurs qui n'ont pas eu la possibilité de cotiser pendant cinq ans. Par décence pour nos vieux, il vous faut, monsieur le ministre, effacer cette ombre qui demeure sur le statut social agricole et permettre au moins le rachat des cotisations par les intéressés.

Vous le savez comme moi, monsieur le ministre, bon nombre de jeunes ne peuvent, en même temps, reprendre le train de culture de leurs parents et investir des sommes importantes pour moderniser leur exploitation. Souvent, l'achat d'un tracteur est mis « dans la balance » au moment où le jeune, sous la pression de ses vieux parents, hésite à prendre définitivement l'option en faveur de l'agriculture.

Mais ai-je besoin d'insister auprès de vous, monsieur le ministre, vous sachant déjà convaincu ? N'avez-vous pas, en effet, plaidé cette cause quand vous étiez préfet, puis sénateur de la Haute-Marne ?

C'est pourquoi, en évitant tout commentaire superflu, je vous demande instamment de penser à tous nos jeunes et anciens ruraux qui espèrent et croient encore en vous parce qu'ils vous ont fait jusqu'ici confiance. (Applaudissements à droite.)

M. le président. La parole est à M. Renouard.

M. Isidore Renouard. Vous avez bien voulu, monsieur le ministre, comme vous l'avez annoncé à votre arrivée au ministère de l'agriculture, effectuer un voyage en Bretagne. Nous vous en remercions.

Vous avez pu, au contact des hommes et des choses de la terre de cette région, comprendre mieux les problèmes qui préoccupent les exploitants et ceux qui ont mission de les aider à prendre la place qu'ils méritent dans l'économie du pays.

Ce sont également les problèmes d'autres régions, bien sûr.

Les deux fermes que vous avez visitées dans la partie Nord de la zone d'action rurale d'Ille-et-Vilaine sont des fermes moyennes par leur superficie, 20 hectares environ, et au-dessous de la moyenne par leur équipement — maisons d'habitation, bâtiments d'exploitation, mauvais état des chemins d'accès, absence d'adduction d'eau.

On vous a signalé que pour l'une de ces fermes des parcelles étaient distantes de deux kilomètres du centre de l'exploitation et, cependant, le morcellement des terres dans ces deux cas n'était pas très important.

Il l'est beaucoup plus dans la partie Sud de cette zone d'action rurale, puisque nous trouvons des moyennes de huit à dix parcelles à l'hectare.

Je m'excuse de citer l'exemple de la commune que j'administre. Le territoire de cette commune, qui compte 1.500 habitants, a une superficie de 3.600 hectares dont 3.000 hectares à remembrer comprenant 29.500 parcelles — presque 10 parcelles à l'hectare — dont certaines sont situées à trois ou quatre kilomètres du centre de l'exploitation. Nous n'avons pas à rechercher les responsables de cette situation inadmissible, mais il faut y porter remède dans les plus brefs délais et c'est ce qui a déjà été entrepris.

Dans de nombreuses communes les opérations de remembrement sont en cours. D'autres ont été inscrites dans les programmes à suivre. Il faudrait faire vite. Nous aurons besoin de techniciens ainsi que M. Christian Bonnet l'a souligné ce matin avec raison.

Mais le problème le plus grave est celui du financement et de la participation de ces communes qui se trouvent être les plus pauvres et dont le budget est des plus difficiles à équilibrer faute de recettes.

La part restant à la charge des collectivités locales sera trop lourde du fait de l'importance des travaux connexes. Et vous avez bien voulu, monsieur le ministre, nous annoncer que la participation communale serait dans ces cas, réduite. Nous avons pris acte avec plaisir de cette déclaration, mais nous souhaitons que cette réduction soit la plus importante possible; sans quoi on risque de voir s'aggraver les difficultés d'ordre budgétaire déjà presque insurmontables des communes.

Par cette mesure, avec des crédits suffisants et avec un plus grand nombre de techniciens, la cadence des opérations de remembrement indispensables pourra être accélérée dans nos communes et nous obtiendrons plus vite le relèvement urgent du niveau de vie des agriculteurs et, par voie de conséquence, du niveau de vie des petits commerçants et artisans, bref, de toute la population rurale.

Et, puisque je parle des artisans, je voudrais, monsieur le ministre, en quelques mots, souligner leur situation difficile.

L'artisanat rural, vous le savez, est un complément indispensable de l'agriculture. L'artisan est un fournisseur, un conseiller technique et aussi un ami pour le cultivateur et c'est si vrai que, souvent, dans nos campagnes, un artisan est maire de sa commune.

Cet artisanat a été touché par suite de l'évolution rapide des techniques et des méthodes de travail dans l'agriculture. Si l'artisan veut survivre, il doit s'adapter à ces nouvelles techniques. C'est là un problème de formation fort important et nous savons que vous vous en préoccupez.

Cependant, depuis quinze ou vingt ans déjà, de nombreux artisans ont fermé leur porte pour aller travailler dans l'industrie, attirés par le salaire assuré et les avantages sociaux.

Certains sont partis parce qu'ils n'avaient plus leur place dans l'économie de leur commune et nous regrettons la fermeture d'ateliers utiles à l'équilibre de cette économie.

Si nos villages perdaient leurs artisans, il faudrait en inventer d'autres, et ce serait moins facile que d'aider à vivre ceux qui restent.

Ce problème, je le sais, intéresse aussi M. le secrétaire d'Etat au commerce; mais tout ce qui pourrait être fait en faveur des artisans ruraux par le ministère de l'agriculture serait bien accueilli.

Nous espérons, monsieur le ministre, que vous mettrez tout en œuvre pour améliorer la situation des régions rurales particulièrement déshéritées.

Nous ferons nous-mêmes, avec les habitants de nos communes, l'effort nécessaire. (*Applaudissements.*)

M. le président. La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1962 (n° 1436) (deuxième partie) (rapport n° 1445 de M. Marc Jaquet, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan) :

Agriculture (*suite*) :

Agriculture (annexe n° 6). — M. Gabelle, rapporteur spécial; avis n° 1459 de M. Charpentier, au nom de la commission de la production et des échanges; avis n° 1487 de Mlle Dieneseh, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) (enseignement agricole);

F. O. R. M. A. (annexe n° 7. — M. Voisin, rapporteur spécial; avis n° 1459 de M. Grasset-Morel, au nom de la commission de la production et des échanges).

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures trente minutes.*)

*Le Chef du service de la sténographie
de l'Assemblée nationale,
RENÉ MASSON.*